

Les marges de manoeuvre d'un 'bon élève' économique : la Tunisie de Ben Ali

Béatrice Hibou

► **To cite this version:**

Béatrice Hibou. Les marges de manoeuvre d'un 'bon élève' économique : la Tunisie de Ben Ali. Les études du Centre d'études et de recherches internationales, Centre de recherches internationales de Sciences Po (CERI), 1999, pp.1-33. hal-01011177

HAL Id: hal-01011177

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01011177>

Submitted on 23 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Études du CERI
N° 60 - décembre 1999

**Les marges de manœuvre
d'un « bon élève » économique :
la Tunisie de Ben Ali**

Béatrice Hibou

Les marges de manœuvre d'un « bon élève » économique : la Tunisie de Ben Ali

**Béatrice Hibou
Chercheur au CNRS (CEAN, Bordeaux)**

Le 24 octobre 1999, au soir des élections présidentielles et législatives en Tunisie, Philippe Séguin se félicitait de leur bon déroulement et louait la « nouvelle étape du processus démocratique que la Tunisie a choisi de conduire¹ ». Il faisait ainsi écho à ses nombreuses interventions précédentes, qui vantaient les avancées de ce pays et son « miracle » économique. Il avait pourtant écrit quelques temps plus tôt : « Plutôt que des simulacres de démocratie, je préfère des processus prudents, progressifs, qui partent du principe que la démocratie n'a pas de sens là où les gens sont analphabètes, n'ont pas l'eau, le gaz et l'électricité et ne mangent pas à leur faim (...) Dans la construction démocratique, la Tunisie va à son rythme (...), ce rythme appelle le respect² ».

Qu'en est-il donc ? Faut-il parler de la Tunisie comme d'un miracle économique allant vers la démocratie ? Ou comme d'un pays sous-développé et nécessairement autoritaire ?

Les résultats des deux consultations électorales laissent peu de doute en ce qui concerne la qualification de la vie politique tunisienne : un président élu avec 99,4 % des voix ; un parti présidentiel, le RCD (Rassemblement constitutionnel démocratique) qui en obtient 91,5 % ; une conception étonnante de la démocratie qui accorde par décret des sièges aux partis d'opposition³. Et le geste politique qui a suivi le scrutin, à savoir la libération de plus de 600 prisonniers politiques (essentiellement des islamistes) n'annonce peut-être pas pour autant une véritable libéralisation, si l'on prête attention à la date à laquelle il a été annoncé : le 7 novembre, jour anniversaire de la prise de pouvoir de Ben Ali. Le culte de la personnalité semble avoir encore de beaux jours... Dans la presse internationale, critiques et sarcasmes ont dominé les commentaires ; mais finalement, les gouvernements n'ont pas remis leur politique à l'égard de la Tunisie en cause, ni même ralenti leur coopération, notamment économique. Plusieurs questions se posent. Pourquoi un résultat électoral si choquant, alors que l'un des atouts du régime est justement sa bonne image, son statut de « bon élève » ? Inversement, pourquoi une telle tolérance vis-à-vis d'un pays aussi autoritaire ? Ces taux « soviétiques » révèlent certainement, d'un point de vue interne, une crispation, un blocage politique, une

¹ Ph. Séguin, déclaration du 24 octobre 1999, cité par *Le Monde*, 27 octobre 1999.

² Ph. Séguin, *C'est quoi la politique ?*, Paris, Albin Michel, 1999, cité par *Le Monde*, 30 octobre 1999.

³ Il avait été prévu par décret que, quels que soient les résultats des élections législatives, l'opposition obtiendrait 20 % des sièges (c'est-à-dire 34), de manière à enseigner progressivement aux citoyens les pratiques du multipartisme.

faiblesse du régime et une perte de légitimité. Vis-à-vis de l'extérieur, ils témoignent de ce que le pouvoir semble assuré que ces résultats et ce comportement ne modifieront pas, ou très marginalement, les relations que la Tunisie entretient avec ses grands partenaires étrangers. Et ils prouvent, de manière paradoxale, qu'aux yeux de ces derniers, la politique intérieure de leur « bon élève » importe peu. Il est donc indispensable de décrypter ce qu'être – et rester – un « bon élève » veut dire.

LA VULGATE INTERNATIONALE : LES DEUX NATURES CONTRADICTOIRES DU REGIME TUNISIEN

L'opinion dominante à l'étranger, concernant la Tunisie actuelle, est fondée sur une analyse dichotomique des situations économique et sociale d'une part, politique et humanitaire, de l'autre.

En ce qui concerne le premier point, la Tunisie est l'un de ces « bons élèves » économiques dont les bailleurs de fonds et la communauté économique et financière internationale ont besoin. Le FMI souligne la stabilité des performances macroéconomiques du pays, qu'il félicite pour la « bonne gestion de son économie et pour sa croissance durable ». Pour illustrer l'« excellence de leurs relations », l'institution internationale vient de permettre l'augmentation de la quote-part de la Tunisie, ce qui ouvre à cette dernière des opportunités supplémentaires de crédit⁴. La Banque mondiale, premier bailleur de fonds du pays (avec 250 millions de dollars par an en moyenne, soit environ 20 % du total des dépenses budgétaires d'investissement), félicite le gouvernement pour sa croissance, sa stabilité et le souci du social dont il fait preuve. Elle considère la Tunisie comme un pays qui a réussi sa réforme économique, même si elle ne l'a pas achevée⁵. L'Union européenne a fait de la Tunisie, tant avant qu'après la mise en œuvre du Partenariat euro-méditerranéen, le premier bénéficiaire de l'aide dans la région⁶. La France, par la voix de son président, glorifie le « modèle » tunisien. Son enthousiasme pour ce pays ne se limite pas à la fin des années quatre-vingt, époque à laquelle il était possible de faire crédit au « Changement » et au « Renouveau » impulsés par le nouveau président. Il s'avère persistant : tout récemment encore, Jacques Chirac affirmait : « Penser le monde au XXI^{ème} siècle, c'est en premier lieu agir sur le court terme, là où des opportunités exceptionnelles existent. Elles existent aujourd'hui au Maghreb, au Proche-Orient et en Méditerranée. La France entretient une relation exemplaire avec la Tunisie moderne et entreprenante du président Ben Ali (...) »⁷. Ce soutien politique, qui est également le fait de la

⁴ Memorandum du FMI et citations, notamment dans *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 5 mars 1999 et 22 octobre 1999.

⁵ Entretiens, littérature grise et Banque mondiale, *Intégration mondiale et développement durable. Choix stratégiques pour le XXI^{ème} siècle*, Banque mondiale, Département Moyen Orient Afrique du Nord, Washington D.C., 1996. Voir également, par des auteurs de cette institution ou proches de celle-ci : N. Shafik et al. eds, *Claiming the Future : Choosing Prosperity in the Middle East*, Washington D.C., 1995, et N. Shafik ed, *Economic Challenge facing Middle East and North African Countries*, New York, St Martin's Press, 1998.

⁶ Avant Barcelone, la Tunisie recevait environ trois fois plus d'aide par habitant de la part de l'Union européenne que la moyenne des pays d'Afrique du Nord ; après Barcelone, selon la Commission européenne, elle a reçu 15% de l'aide MEDA, se plaçant encore une fois au premier rang des pays bénéficiaires.

⁷ Allocution du président Chirac à la conférence des Ambassadeurs, le 26 août 1999, cité par *Le Monde* du 28 août 1999, p. 3.

gauche française⁸, se traduit bien évidemment par une coopération économique et financière non négligeable, mais également par une coopération policière et militaire intense. En ce qui concerne les Américains, s'ils se sont faits récemment plus discrets dans leur soutien politique, ils n'en sont pas moins efficaces et présents, notamment à travers une aide économique par projet et, surtout, par le biais d'une aide militaire. De sorte que la Tunisie est de loin le pays le plus aidé du Maghreb, et l'un des plus soutenus de la région⁹.

Le second volet de la vulgate souligne que la Tunisie est le théâtre de violations continues des droits de l'homme¹⁰. En témoignent la répression aveugle qui a démantelé le mouvement Ennahda, l'emprisonnement des islamistes actifs et la mise à l'écart systématique de leurs sympathisants et de leurs parents. Le traitement infligé aux « démocrates » en est également une illustration. On citera, entre autres, Mohamed Moadia, président d'un des principaux partis d'opposition, le MDS, emprisonné puis sans cesse intimidé et assigné à résidence ; Maître Radhia Nasraoui, qui risque peine de prison et suspension de ses droits civiques pour la seule raison qu'elle défend des détenus politiques ; Khémaïs Ksila, vice-président de la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme, emprisonné en raison de ses activités militantes ; ou encore les membres de partis politiques interdits (tel le POCT de M. Hammani), qui subissent procès et incarcérations...

La dérive policière et autoritaire du régime Ben Ali s'est aggravée depuis 1991. Aujourd'hui, la presse nationale est muselée, ses quelques journalistes indépendants (tel Taoufik Ben Brik) molestés, et les journaux étrangers régulièrement suspendus. Cette dérive concerne les médias, les partis politiques, la vie associative (on a coutume de dire qu'en Tunisie, il n'y a plus d'ONG, seulement des OVG, organisations *vraiment* gouvernementales), la justice et tout l'arsenal législatif. Parallèlement, le pays est quadrillé par les cellules du RCD. L'appareil sécuritaire s'est fortement renforcé depuis 1987 ; il est difficile de connaître le nombre exact de citoyens qu'il emploie, mais les estimations varient entre 85 à 120 000 personnes, pour 9 millions d'habitants. Le durcissement du régime dans les années récentes se traduit, par exemple, par le muselage du syndicat historique, l'UGTT, et l'exclusion (voire l'arrestation temporaire) des syndicalistes critiques de la ligne politique officielle, ou par l'obligation faite à tout orateur s'exprimant en public (y compris dans le cadre de manifestations scientifiques) de déposer son intervention au ministère de l'Intérieur. Il n'y a plus désormais de liberté d'expression, d'association et de mouvement en Tunisie, comme en témoignent le refus d'agrément du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT) créé fin 1998, ou la multiplication des retraits de passeports, assignations à résidence ou interdictions de quitter le Grand Tunis. Le durcissement du régime s'illustre également par le renforcement des pratiques d'intimidation, par l'arrestation, la condamnation, l'emprisonnement et l'usage de la torture de « démocrates » et des défenseurs des droits de l'homme (pratiques autrefois réservées aux « islamistes »). Certaines victimes de ces exactions ne sont coupables que de

⁸ La Tunisie a des soutiens divers dans la classe politique française : à gauche, on peut citer B. Delanoë et D. Strauss-Khan ; mais les soutiens à droite sont plus fournis, avec Ph. Séguin, J. Chirac, C. Pasqua. Source : N. Beau et J-P. Tuquoi, *Notre ami Ben Ali. L'envers du « miracle tunisien »*, Paris, La Découverte, 1999. Il est important de remarquer que, même si à droite comme à gauche, des critiques se font entendre, notamment depuis deux ans, la politique gouvernementale n'a jamais vraiment changé de cap.

⁹ Quelques chiffres le prouvent : par exemple, l'aide par habitant en 1995 était de 305 dollars en Tunisie, 116 dollars en Algérie.

¹⁰ Pour tout ce qui suit : rapports de Amnesty International, de la Fédération internationale des droits de l'homme, de Human Rights Watch, de la Lawyers Committee for Human Rights, de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que des quotidiens français (*Le Monde*, *Libération* et *La Croix*) et belges (*Le Soir*, *La Libre Belgique*). Le président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, P. Truche, dénonce « le décalage persistant entre le discours des autorités tunisiennes sur les droits de l'homme et la pratique ».

« mauvaises » relations familiales, comme Mohamed Ali Bedoui, frère du D^r Marzouki, ancien président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme et porte-parole du CNLT. Ces pratiques, si elles se sont intensifiées, ne sont pas récentes. Mais elles se sont étendues ces dernières années à la sphère économique : des notables et des hommes d'affaires sont désormais les cibles du système répressif, et peuvent être condamnés pour « diffamation à l'égard des autorités et diffusion de fausses nouvelles », par exemple, dans le cadre de la négociation d'affaires et de contrats. De la même façon, le harcèlement policier et judiciaire, la délation, l'exacerbation des logiques régionalistes ainsi que l'usage de pratiques d'intimidation et de pression visent également, depuis environ deux ans, les entrepreneurs et les intérêts économiques non dociles. Le recours à la violence et à la peur sert à faire taire les critiques stigmatisant la corruption, la criminalisation et le népotisme qui sont le fait des cercles dirigeants, notamment les plus proches du Président.

On constate néanmoins aujourd'hui une montée des tensions socio-politiques, et les premiers signes d'une expression critique à l'encontre du régime : grèves « sauvages », incidents dans les stades lors des matchs de football, mouvements étudiants et révoltes lycéennes, mais aussi revendications au sujet de la fiscalité et du chômage, diffusion de tracts émanant des hommes d'affaires qui dénoncent les pratiques d'accaparement des proches de la Présidence. Il faut enfin noter que tant la dénonciation des violations des droits de l'homme que les critiques à l'encontre du régime sont relayées, davantage que par le passé, dans la presse internationale.

Cette analyse dichotomique, à laquelle se livrent implicitement les bailleurs de fonds et la communauté internationale, et qu'énoncent nombre d'observateurs extérieurs, s'exprime le plus souvent simultanément par une inquiétude à l'égard de l'état de la démocratie, et par un enthousiasme suscité par les bonnes performances économiques¹¹. Ces interprétations, qui séparent totalement l'économique du politique, l'interne de l'externe, posent de nombreux problèmes. Notre propos n'est pas de prendre part au débat stérile et périlleux sur les relations causales entre réformes économiques et démocratisation¹². Nous nous situons dans une autre perspective, même si notre point de départ s'inspire également de cette contradiction apparente.

Dans le domaine des appréciations normatives comme dans celui de l'analyse économique, la Tunisie est un « petit pays dépendant » auquel s'impose le contexte international, même si, et nous y reviendrons longuement, cette dépendance ne prive pas le pays de toute marge de manœuvre. Quoi qu'on pense du bien-fondé de l'appréciation de « bon élève » économique portée sur la Tunisie, le fait est que l'image s'est imposée et qu'elle est performative, aussi bien en termes financiers qu'en termes économiques et politiques. Ce qui nous importe, c'est de comprendre ce qu'être « bon élève » signifie, c'est-à-dire de mettre à jour les arguments et les logiques qui justifient l'attribution de ce label, et de tenter d'évaluer, au-delà du discours, ce qu'il implique concrètement pour la Tunisie. Comprendre notamment comment les dénonciations politiques des violations des droits de l'homme sont désamorçées. Déceler ce que cette qualification laisse comme latitude en termes de fonctionnement économique et politique. Appréhender également les relations entre autoritarisme et évolutions économiques.

¹¹ Z. Daoud, « Tunisie, chronique intérieure », *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1994, paru en 1996 ; journaux tels *Le Monde* y compris dans des reportages détaillés et critiques (série d'articles de Catherine Simon des 21, 22 et 23 octobre 1999) ; mais aussi, paradoxalement, des organisations de défense de droits de l'homme qui n'étendent pas leurs critiques à l'économie, reprenant les analyses courantes dans ce domaine.

¹² Ce type de discussions est toujours hasardeux, étant donnée la facilité avec laquelle les arguments sont retournés, les conclusions inversées par l'introduction d'une nuance ou d'un argument supplémentaire. C'est sur ce terrain glissant que Ph. Séguin a ainsi pu dire « ce n'est pas la démocratie qui crée le développement, c'est le développement qui crée la démocratie » (cité par *Le Monde*, 30 octobre 1999).

Autrement dit, comprendre quelles sont les contraintes et les opportunités qui s'offrent à un « bon élève ».

L'analyse des documents officiels, des allocutions, des mémorandums, de la littérature grise des différents organismes qui accordent un *satisfecit* à la Tunisie, permet d'aller au-delà de l'image générale et abstraite du « bon élève » pour comprendre concrètement la teneur des principaux arguments retenus par les uns et par les autres. Extraite d'un document confidentiel rédigé par une agence économique européenne, la citation qui suit égrène, de façon presque exhaustive, les différents ingrédients qui entrent dans la recette : « La Tunisie poursuit sa *croissance* à un rythme annuel proche de 5 % depuis 10 ans, tout en *préservant la cohérence de son tissu social* grâce à une *politique active* en matière de santé, d'éducation, de logement, et de *modernisation de la société civile*. La *prudence et la rigueur* de sa politique économique lui permettent de maintenir ses *grands équilibres fondamentaux*. Incontestablement, ce pays continue à être le « bon élève » de la région sur le plan économique¹³ ».

LES FONDEMENTS DU SATISFECIT

L'évolution des grands agrégats, justification officielle de l'éloge

Certains éléments, en particulier les résultats financiers, macroéconomiques et macrosociaux de court terme, ainsi que les bonnes relations entretenues par la Tunisie avec la communauté internationale, sont explicitement mis en exergue par ses partenaires.

La Tunisie a très bonne presse auprès du FMI, de la Banque mondiale et de l'Union européenne en raison de ses performances en termes de prudence et de stabilisation macroéconomique. Depuis la mise en œuvre des réformes, en 1987, le taux de croissance de la Tunisie s'est élevé en moyenne à 5 %, ce qui est remarquable non seulement à l'aune des performances régionales, mais également à celle des pays sous ajustement. Il en va de même pour les autres grands agrégats macroéconomiques traditionnels comme l'inflation qui diminue, depuis les années quatre-vingt-dix, et qui a atteint 3,1 % en 1998, ou la maîtrise budgétaire, avec un déficit peu à peu ramené vers les 3 % symboliques. Le problème de la dette lui-même s'améliore : son encours a pour la première fois diminué à la fin 1998, il représente désormais 46 % du PIB, contre 58 % en 1986. Le service de la dette est passé de 27 % à cette date à 17 % en 1998. Quant aux investissements, l'une des grandes préoccupations du gouvernement actuel, ils ne sont certes pas florissants mais certains indices peuvent être interprétés de manière positive : ils se relèvent graduellement, après une chute brutale entre les années 1985 et 1995, et la CNUCED a récemment félicité la Tunisie, un des seuls pays d'Afrique qui a, selon cet organisme, « fait bonne figure », en 1998, en matière d'investissements productifs. Même s'il l'on peut discuter de la qualité et de la présentation de ces données, il est incontestable que les grands équilibres fondamentaux sont respectés, et que la stabilisation macroéconomique a eu lieu.

Le fait que le gouvernement tunisien s'engage sans réticence dans les réformes structurelles est apprécié. Cet engagement est lui aussi jugé à l'aune d'agrégats ou de critères globaux : on souligne le nombre de barrières non tarifaires supprimées, l'importance de la baisse des droits

¹³ Documentation confidentielle (les italiques sont de l'auteur de la présente *Etude*).

de douane, la diminution quantitative de la part des entreprises publiques dans l'économie, le nombre de prix et de marges qui ne sont plus contrôlés, les progrès dans la convertibilité du dinar et dans la gestion des devises, l'adoption de textes législatifs, etc.

La construction de tout « modèle » met en jeu des éléments qui sont moins traditionnels, moins orthodoxes que ces données macroéconomiques. Contrairement à ce qui s'est passé dans certains pays asiatiques ou latino-américains, les données et politiques sociales ont été, dès les années quatre-vingt, prises en compte par les organismes internationaux et par les partenaires bilatéraux dans leur appréciation positive de la Tunisie : on se félicite de la capacité des gouvernements successifs à mettre au centre de leurs priorités la contrainte sociale et à mettre en œuvre une politique sociale digne de ce nom, y compris lorsque ce souci entraîne momentanément des tensions avec certains bailleurs de fonds. On met en avant le niveau de vie moyen de la population par rapport à la région (70 ans pour les femmes et 68 ans pour les hommes), la politique de contrôle des naissances (le taux de natalité est ainsi passé de 45,1 pour mille en 1966 à 17,9 pour mille en 1998, et le taux d'accroissement naturel de la population a chuté, sur la même période, de 3 % à 1,23 %), la politique éducative (le taux d'alphabétisation est de 55 % pour les femmes et de 79 % pour les hommes), la législation en faveur des femmes (avec le code du statut des femmes qui abolit la polygamie et la répudiation, et l'amélioration continue de la législation en la matière), l'attention portée aux besoins de base (accès à l'eau, à l'électricité et au logement) ou encore la politique salariale (avec désormais l'accord triennal sur l'augmentation des salaires négocié par le patronat – UTICA – et l'UGTT, sous la houlette du gouvernement). De même, le discours sur l'importance et le rôle stratégique de la classe moyenne est aussi bien celui des bailleurs de fonds que celui du régime¹⁴.

La notion de stabilité a également sa place dans l'évaluation positive qui est faite de la Tunisie. Cette appréciation, qui relève du registre du politique, n'en constitue pas moins une des variables mobilisées dans la construction d'un modèle économique. Elle témoigne par ailleurs d'une dimension importante de la notion de « bon élève », à savoir une utilisation volontairement floue de concepts et de critères d'évaluation. En effet, que signifie exactement la « stabilité » d'un pays comme la Tunisie ? Stabilité macroéconomique certes ; mais également stabilité sociale et politique. Dans un raisonnement de court terme, les marchés financiers *via* les agences de notation, par exemple, ou les institutions internationales, comme la Banque mondiale, disent apprécier la stabilité politique de la Tunisie parce qu'elle contribue, selon eux, à la réussite des réformes. Les partenaires bilatéraux considèrent, dans une sorte de schizophrénie politique et opportuniste, que la stabilité attire les promoteurs et les entreprises étrangères. Mais comment l'évaluer ? Comment prendre en compte les effets de la politique de répression, des menaces, des intimidations, du rôle de la peur et de l'autocensure dans l'obtention de cette fameuse « stabilité » ? Les glissements (de la stabilité économique à la stabilité sociale et politique, et inversement) sont nombreux et sont constitutifs de la panoplie d'un « bon élève ». Ils s'alimentent d'une obsession, de la part des partenaires étrangers, de l'avènement de crises et des incertitudes qu'elles entraînent, ainsi que d'une aversion, tout aussi forte et viscérale, à l'égard d'une immixtion directe, brutale et visible dans des conflits politiques internes¹⁵. Sur un mode parfois explicite, le plus souvent de manière implicite, cette stabilité se jauge à l'aune de la diabolisation islamiste. En effet, la thèse de l'émergence de

¹⁴ J-P. Bras, « Tunisie : Ben Ali et sa classe moyenne », *Pôles*, n° 1, avril-juin 1996, pp. 174-195.

¹⁵ Ce comportement ne s'applique pas uniquement à la Tunisie, au Maghreb ou aux pays susceptibles de subir la « menace islamiste » : on le retrouve partout en Afrique (le soutien dont a bénéficié le Maréchal Mobutu jusqu'en 1996 en témoigne), et en Russie (avec le soutien sans faille dont bénéficie Boris Eltsine malgré l'ampleur de ses échecs tant économiques que politiques, et de ses malversations).

l'islamisme comme conséquence de la crise économique¹⁶, particulièrement simpliste et dont les raccourcis ont souvent été démontés¹⁷, reste très couramment utilisée dans les milieux diplomatiques et de la coopération internationale. La Tunisie est donc d'autant plus méritante qu'elle a su maintenir une croissance et un développement lui permettant d'« éradiquer » les islamistes. Le gouvernement tunisien a bien compris l'importance stratégique de cet élément : il suffit d'observer sa capacité à violer les principes de base de la démocratie et de mettre en avant ses aspects formels (suppression de la présidence à vie, élections à dates fixes, multipartisme), de se targuer des avancées économiques et sociales, ou encore de se livrer à des dramatisations à visée politique (la montée de l'islamisme, puis sa capacité de résistance ; la déstabilisation venue des pays voisins ; les risques d'un retour aux émeutes de la faim). Aujourd'hui, il est frappant d'observer combien le thème de la stabilité est devenu central dans les messages destinés à l'étranger¹⁸ : ce discours trahit en réalité la fragilité du système, le sentiment de menace qu'il éprouve, et sa position difficile face à la montée du chômage et des mécontentements¹⁹.

La primauté de ces éléments macroéconomiques de court terme est révélée de façon particulièrement éclairante par l'analyse des problèmes de corruption et de « *good governance* ». De l'aveu même des institutions internationales, ces problèmes existent en Tunisie : les bailleurs de fonds connaissent les situations de monopoles privés qu'autorisent les relations politiques, l'emprise croissante des « clans » dans les secteurs rentables où le profit est rapide et consistant, les comportements illicites (racket, pressions en tous genres, contrôles fiscaux ou sanitaires injustifiés, etc.) et les pratiques de « droits d'entrée » à verser aux cercles proches de la Présidence pour obtenir une affaire, entrer dans un capital ou capter un marché²⁰. Mais le discours qui prévaut est que ces phénomènes « ne sont pas importants d'un point de vue macroéconomique aujourd'hui »²¹, ce qui permet aux uns et aux autres d'évacuer le problème, aussi bien en termes d'analyse socio-économique, qu'en termes de conditionnalités politiques. Cette attitude est bien entendu rendue possible par des préoccupations implicites d'ordre politique : les bailleurs de fonds sont prêts à beaucoup de dérives pourvu que la Tunisie « ne dérape pas », ni socialement, ni face au « péril » islamiste²². Ce laxisme est également déterminé par des raisons purement bureaucratiques :

¹⁶ Voir par exemple M. Cote, *L'Algérie*, Paris, Masson, 1996, ou A. Nouschi, *L'Algérie amère, 1914-1994*, Paris, Editions de la MSH, 1996.

¹⁷ Voir L. Martinez, *La Guerre civile en Algérie*, Paris, Karthala, collection « Recherches internationales », 1998.

¹⁸ Voir par exemple S. Chaabane, *Ben Ali et la voie pluraliste en Tunisie*, Tunis, CERES Editions, 1996, et S. Lombardo, *Un printemps tunisien. Destins croisés d'un peuple et de son président*, Marseille, Editions Autres Temps, 1998, ainsi que les publicités financées directement par le gouvernement tunisien (supplément Média France inséré dans *Le Monde* du 16 juin 1999) ou indirectement par les grands groupes du pays (exemple de la publicité payée par le groupe Poulina dans *Le Monde* du 16 octobre 1999, en préparation des élections, vantant les mérites d'un pays stable et prospère).

¹⁹ S. Benedict, « Tunisie, le mirage de l'Etat fort », *Esprit*, n° 230-231, mars-avril 1997 ; S. Khiari et O. Lamloum, « Le Zaïm et l'Artisan : de Bourguiba à Ben Ali », à paraître dans *L'Annuaire du Nord de l'Afrique*, 1999.

²⁰ Il existe bien entendu peu de travaux sur la question. Voir *Nord Sud Export*, 5 février 1999 ; N. Beau et J-P. Tuquoi, *op. cit.*, ainsi que les tracts tels que « Les sept familles qui pillent la Tunisie » (dont les informations, même si elles ne doivent pas être systématiquement prises pour argent comptant sont, de l'avis même des organismes de coopération les plus proches du régime, crédibles et pertinentes).

²¹ Entretiens ; notes confidentielles d'organismes de coopération.

²² Il est intéressant de noter que la condamnation de la corruption est instrumentalisée sur la scène internationale exactement comme elle l'est sur les scènes politiques internes : même si des justifications morales ou économiques sont avancées, la

chacun s'acquitte de sa mission sur un sujet bien précis, personne ne veut entrer dans des détails qui pourraient dévoiler des conflits et compliquer les opérations. Mais fondamentalement, ce « laisser-faire » est déterminé par la priorité accordée à la stabilisation macroéconomique et financière. Il n'y a pas de mise en perspective, pas d'analyse de l'impact des pratiques déviantes sur le fonctionnement de l'économie, ni sur l'économie politique du régime. Cet aveuglement volontaire n'est pas uniquement le fait des organismes internationaux qui, à leur décharge, subissent des pressions politiques de la part de leurs principaux membres ou contributeurs. Il concerne également les « marchés » et les grands cabinets privés de conseil et d'évaluation des risques : la réussite des emprunts souscrits par la Tunisie sur les marchés européen, japonais et américain depuis 1995 traduit effectivement l'image forte qu'en ont les marchés internationaux. Il en va de même de l'attribution, par les grandes agences de notation (IBCA pour l'Europe, JBRI pour le Japon et Moody's pour les Etats-Unis) du « grade spéculatif » et du « statut émergent » en 1996, puis du « grade investissement » en 1998, qui traduisent la capacité de la Tunisie à honorer ses engagements extérieurs, et par-là même la bonne perception extérieure du pays²³. Ces bonnes notes sont elles aussi justifiées par la stabilité politique continue, et par la perception d'une bonne gestion économique, même si des arguments techniques comme la rareté du papier tunisien sur les marchés internationaux contribuent à cette appréciation, tout en étant souvent occultés dans les discours. Il est frappant de constater, par exemple, qu'une agence comme la Standard & Poor's ne s'est inquiétée de la situation du système bancaire tunisien qu'en avril 1999²⁴, alors même que celle-ci était connue depuis des années ; paradoxalement, la situation est dénoncée au moment même où on assiste à une amélioration et à une tentative de sortie de la crise. Or la situation délicate du système financier tunisien résulte en grande partie d'une mauvaise gestion, le plus souvent d'origine politique (subventions cachées, prêts à des clients ou à la « famille », laxisme instrumentalisé pour neutraliser d'éventuels contestataires, etc.²⁵) qui, dans un autre contexte, aurait été lourdement condamnée. La fragilité de ce secteur prouve que ces pratiques délictueuses ne sont pas marginales. Mais l'inquiétude sectorielle émise par les agences de notation ne se traduit pas du tout par un scepticisme général ni par une perte de confiance, comme l'atteste la réussite du premier emprunt obligataire de la Tunisie en euros, en juillet 1999. Encore une fois, les justifications sont nombreuses et s'enchaînent les unes aux autres : dans la mesure où l'on ne veut pas déstabiliser un pays qui, par ailleurs, arrive à assurer des taux de croissance non négligeables, les bailleurs de fonds internationaux jugent important de ne pas sanctionner les comportements douteux en soutenant la restructuration du système financier tunisien ; et dans leur évaluation, les marchés financiers prennent bien entendu en compte ce soutien international.

dénonciation de la corruption est le plus souvent provoquée par des préoccupations politiciennes ou politiques. Sur l'Afrique sub-saharienne, voir par exemple L. Gouffern, « Les limites d'un modèle ? A propos d'*Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire* », *Politique africaine* n° 6, mai 1982 ; J-F. Bayart, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989 ; B. Hibou, *L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 1996 ; J-F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou, *La Criminalisation de l'Etat en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 1997. Sur le Maroc, M. Tozy et B. Hibou, « Anthropologie politique de la corruption au Maroc », *Revue Tiers Monde*, à paraître en décembre 1999.

²³ Même si les notes obtenues pour la gestion de la dette en devises (Baa3) et pour les investissements (BBB) sont assez moyennes.

²⁴ *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 23 avril 1999.

²⁵ Pour un aperçu de la fragilité du système bancaire, IMF, *Financial Sector reforms in Algeria, Morocco and Tunisia : A Preliminary Assessment*, Washington D.C., Middle Eastern Department, Working Paper 97/81, juillet 1997 et IMF, *Tunisia : Banking System Issues and Statistical Appendix*, Washington D.C., IMF Staff Country Report n° 98/129, décembre 1998.

Cette appréciation flatteuse, qui peut être confortée par la qualité des relations qu'entretiennent les fonctionnaires internationaux, les politiques et les experts étrangers avec leurs homologues tunisiens²⁶ et, parfois, par des arguments très personnels²⁷, nourrit le cercle vertueux des bonnes relations entretenues par la Tunisie avec les bailleurs de fonds. Les pressions sont fortes tant à Washington qu'à Bruxelles ou à Paris pour que les déboursements financiers soient réalisés : les bons résultats macroéconomiques alimentent la perception favorable, qui permet des financements supplémentaires, qui eux-mêmes alimentent l'appréciation positive des marchés financiers internationaux et les performances économiques... Ces relations autorisent également les partenaires financiers à adresser des avertissements amicaux au régime tunisien : après avoir félicité le « bon élève » de la région MENA, le dernier rapport du FMI n'hésite pas à souligner les tensions budgétaires, le manque de transparence dans les comptes nationaux et la lenteur des privatisations. Mais ces avertissements et ces critiques implicites ne portent pas à conséquence : l'aide continue d'affluer et les discours officiels continuent de chanter les louanges d'un « modèle » ou d'une *success story*.

Un autre cercle vertueux avec les bailleurs de fonds est en œuvre en Tunisie : celui de l'utilisation de l'aide. Le pays est l'un de ceux dont le taux d'absorption de l'aide est le plus élevé, ce qui en fait tout à la fois un bénéficiaire privilégié de l'aide et un « bon élève » financier²⁸. Il va de soi que ces bonnes relations avec les bailleurs de fonds sont avantageusement utilisées par le régime, et cela d'autant plus qu'à l'heure des révélations sur les malversations et les dérives liées à l'aide²⁹, la Tunisie paraît largement « au-dessus de tout soupçon »³⁰.

L'attrait du volontarisme politique, gage de maturité

Même si cela n'est jamais expressément mentionné dans les documents écrits, le fait que l'Etat semble volontariste et efficace, du moins dans ses déclarations d'intention, constitue un élément fondamental de l'appréciation portée sur la Tunisie. On comprend, à l'occasion d'entretiens et de discussions informelles, qu'au-delà du discours libéral professé par les bailleurs de fonds, l'Etat tunisien est apprécié précisément parce qu'il paraît énergique et déterminé dans la mise en œuvre des réformes. Aux yeux des partenaires étrangers, cet activisme illustre la modernité du gouvernement : le fait d'adopter le langage de l'ouverture,

²⁶ Lors d'entretiens, nous avons pu noter quelques commentaires significatifs tels que « on a été très bien reçu », le gouvernement « nous a fait une très bonne impression » ou encore « ce sont les plus occidentaux des Arabes ».

²⁷ Les liens communautaires (Français nés en Tunisie) jouent particulièrement en ce qui concerne la France.

²⁸ Sur le dernier protocole européen (1991-1996), les taux d'absorption moyens dans les pays tiers méditerranéens étaient de 93 % pour les engagements et de 25 % pour les paiements. Or ces chiffres se sont élevés respectivement à 99 % et 45 % pour la Tunisie, qui vient en second rang, juste après la Jordanie (à 48 %) et très loin devant l'Egypte (10 %). Source : services financiers de la DGIB de la Commission européenne.

²⁹ Dérives largement connues, depuis longtemps, mais récemment médiatisées avec les scandales indonésien (détournement massif d'un prêt de la Banque mondiale), russe (détournement massif de prêts de la Banque mondiale et surtout du FMI) et européen (détournements au sein du FED, des programmes MED, etc.).

³⁰ Allusion au titre, ironique, du livre dirigé par M. Camau, *Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, Editions du CNRS, 1987.

d'accepter les règles du jeu de la concurrence (et, plus généralement, les règles imposées par le contexte international), de faire des projections et des programmes pour mieux aborder l'inconnue du libre-échange... sont autant d'éléments perçus comme les signes que la Tunisie n'est ni archaïque, ni passéiste, aussi bien en termes économiques qu'en termes politiques. Autrement dit, les réformes et la compétitivité incarnent la modernité économique, de même que le multipartisme et la laïcité incarnent la modernité politique. Les donateurs, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, apprécient un pays où « il existe des politiques économiques »³¹ : contrairement à celui qui est tenu dans beaucoup d'autres pays africains ou moyen-orientaux, le discours tunisien est technocratique, structuré, très bien articulé et construit autour des thèmes économiques dominants dans la communauté internationale. De sorte que les bailleurs de fonds qui promeuvent des réformes ne se considèrent pas (quelle que soit la réalité de la mise en œuvre des dites réformes) en terre inconnue. Les mesures économiques prises en Tunisie sont toujours présentées dans le fil d'un discours général sur la libéralisation, la privatisation, la compétitivité ou l'assainissement financier. Elles n'apparaissent donc ni contradictoires entre elles, ni le fruit de décisions politiciennes et discrétionnaires, et ce discours, qui n'empêche évidemment pas les entorses, leur confère une certaine légitimité. Il est certain que les agents extérieurs sont sensibles à ce volontarisme politique, comme ils sont sensibles à la capacité d'adaptation du pays, et à son pragmatisme face aux contraintes extérieures et intérieures.

C'est ainsi qu'est perçue la « mise à niveau », programme financé en grande partie par la Banque mondiale et l'Union européenne, destiné à préparer les entreprises industrielles à la compétition internationale en vertu de l'accord d'association avec l'Union européenne et de l'application des règles de l'OMC. Dans la tradition des interventions industrielles des gouvernements tunisiens successifs³², ce programme constitue une « affaire d'Etat »³³, selon les principes d'un libéralisme interventionniste et autoritaire³⁴. D'une part, la « mise à niveau » est appliquée de façon très interventionniste, elle est mise en œuvre de manière pressante, quand elle n'est pas imposée ; la dynamique vient incontestablement de l'administration, les entrepreneurs étant invités à suivre, dans un geste « citoyen », pour reprendre la prose officielle ; c'est incontestablement un processus bureaucratique lourd, assez éloigné du discours libéral apparent. D'autre part, contrairement à l'idée selon laquelle la libéralisation serait l'occasion d'une dépolitisation des actions économiques, la « mise à niveau » est un processus politique. Elle traduit à la fois une volonté de modernisation « par le haut » et une volonté, plus affirmée encore, de contrôle politique³⁵ : pour se faire « bien voir », un

³¹ Entretiens.

³² Voir notamment P. Signoles, « Industrialisation, urbanisation et mutations de l'espace tunisien », pp. 277-306, in R. Baduel dir., *Etats, territoires et terroirs au Maghreb*, Paris, Editions du CNRS, 1985, qui distingue bien, d'une part, le volontarisme étatique (dans l'industrialisation, l'urbanisation et la transformation de l'espace tunisien) et, d'autre part, les résultats, l'efficacité et même l'effectivité des mesures concrètes.

³³ Selon l'expression de M. Camau dans « D'une République à l'autre. Refondation politique et aléas de la transition libérale », *Monde arabe, Maghreb-Machreck*, n° 157, juillet-septembre 1997, pp. 3-16.

³⁴ E. Bellin notamment (dans « Tunisian industrialists and the state » in W. Zartman ed. *op. cit.*, pp. 45-65) montre que, quel que soit le discours et la dénomination de la politique économique, celle-ci s'est traduite, concrètement et sur la durée, à la fois par un interventionnisme étatique important et par une orientation favorable au secteur privé. S. Waltz (in « Clientelism and reform in Ben Ali's Tunisia » in W. Zartman, ed. *ibidem*, pp. 29-44) met particulièrement bien en évidence l'autoritarisme du régime ; cependant, elle conclut à l'opposition inévitable entre réformes, et autoritarisme et culte de la personnalité, ce qu'infirmant les évolutions récentes.

³⁵ Sur le processus de la « mise à niveau » lui-même, voir J-P. Cassarino, « The EU-Tunisian association agreement and Tunisia's structural reform program » in *Middle East Journal*, vol. 53 n° 1, hiver 1999, pp. 59-74, et surtout *Tunisian New*

entrepreneur doit adhérer au processus ; et les péripéties qui ont entouré l'entrée de tel ou tel groupe dans le programme décrivent davantage la réalité des relations entretenues par le monde des affaires et le pouvoir présidentiel que la volonté des entreprises de modifier leurs modes de gestion, d'ouvrir leur capital, ou encore d'investir. Mais le programme est apprécié parce qu'il illustre la capacité de la bureaucratie tunisienne à intégrer les contraintes internationales, à les traduire en mesures concrètes qu'il sait faire évoluer. Ainsi, au fur et à mesure qu'il a rencontré des difficultés, le Bureau de la mise à niveau a développé des discours et, parfois, des procédures, pour tenter de les résoudre. A titre d'exemple, le dispositif ne comprenait au départ que des subventions aux investissements matériels ; un certain nombre de goulets d'étranglement ont été repérés, et ces subventions ont été étendues aux investissements immatériels ; de la même façon, la « mise à niveau » a tout d'abord concerné les entreprises (aspect micro-économique), puis s'est rapidement étendue aux secteurs (aspect méso-économique, avec les problématiques communes aux filières) et à l'administration, aux banques et, plus généralement, à l'« environnement » de l'entreprise (aspect macroéconomique).

Autre illustration de ce pragmatisme volontariste, l'extension des procédures et des organes administratifs compétents, de Tunis aux régions. Là encore, ce sont moins l'effectivité et l'efficacité du programme qui ont été appréciées par les donateurs que le discours et la conceptualisation de ce dernier. « Ici, ils savent ce qu'ils veulent, ils ont un plan, ce qui est globalement positif » : c'est ainsi qu'un fonctionnaire international a conclu un entretien consacré aux résultats de la « mise à niveau », résultats qu'il n'avait cessé de nuancer. Et l'Union européenne de souligner combien la Tunisie « réagit bien » et est « imaginative », en proposant des « programmes évolutifs et diversifiés ».

Le trait est encore plus accentué en ce qui concerne le récent plan d'assainissement du système bancaire : après de nombreuses tractations, les bailleurs de fonds ont apprécié que l'Etat reconnaisse l'existence d'un problème (celui des créances douteuses) et ait entrepris de le résoudre, même si la solution finalement adoptée (reprise de dettes des entreprises publiques et parapubliques, pour environ 1 milliard de dinars³⁶), à l'image de celle qui avait été choisie en 1997 (reprise de dettes de l'Office national des huiles et de l'Office des céréales auprès de la Banque nationale agricole, pour 1 milliard de dinars également) puisse s'interpréter comme un simple jeu d'écritures³⁷, et même si elle est essentiellement financée grâce à leurs propres apports³⁸. Or ces créances douteuses, très élevées au demeurant³⁹,

Entrepreneurs and their Past Experiences of Migration in Europe : Resource Mobilisation, Networks, and Hidden Disaffection, Aldershot, Ashgate Publishing, à paraître en décembre 1999. Pour la dimension historique, voir M. Camau, « Le Maghreb » in M. Flory, R. Mantran, B. Korany, M. Camau et P. Agate, *Les Régimes politiques arabes*, Paris, PUF, 1990. M. Camau « La Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ? » pp. 11-45 et A. Krichen, « La fracture de l'Intelligentsia. Problèmes de la langue et de la culture nationales », pp. 297-341 in M. Camau, dir. *op. cit.*, 1987, mettent notamment en évidence la tradition de « réformisme autoritaire », respectivement pour l'héritage destourien de Bourguiba et pour les coopératives des années soixante.

³⁶ Le dinar tunisien vaut environ cinq francs.

³⁷ Puisque les dettes reprises par l'Etat sont étalées sur 25 ans sans intérêt.

³⁸ Soit 175 millions de dollars au titre du FAS I (dont 75 millions apportés par la Banque mondiale et 100 par l'Union européenne), et 200 millions de dollars au titre du FAS II (dont 120 millions apportés par la Banque mondiale et 80 par l'Union européenne).

³⁹ Elles sont estimées actuellement à 3 milliards de dinars dont 300 millions en provenance du secteur public, 700 millions en provenance du secteur parapublic et 2 milliards en provenance du secteur privé, principalement auprès de banques publiques (60 % des créances douteuses sont détenues par des banques publiques). Grâce à la première opération de reprise de dette, en 1997, le ratio de créances douteuses est passé de 34 % en 1993 à 22,4 % en 1998. Source : IMF, 1997 et 1998, *op. cit.*

proviennent en grande partie d'une gestion politique du crédit⁴⁰. Les bailleurs de fonds avalisent donc, *in fine*, une politique qu'ils critiquent : le principe politique de la « stabilité » à tout prix de la Tunisie structure leurs actions, et ils apprécient de plus qu'un gouvernement accepte leurs conseils et leur aide pour traiter, de manière active et énergique, un problème qu'ils ont depuis longtemps identifié.

Il en va de même de la politique sociale qui, fondamentalement, devrait être désavouée par les bailleurs de fonds, non pas en raison de ses objectifs (même les plus libéraux admettent que le social fait partie des tâches fondamentales de l'Etat minimum⁴¹), mais en raison des moyens employés : persistance de prix réglementés, subventions, à travers des caisses et des offices, des entreprises et des banques publiques, etc. Certaines conséquences de cette politique sociale sont parfois dénoncées, en Tunisie même et au sein des institutions internationales : on souligne les inégalités provoquées par l'interventionnisme généralisé, son poids budgétaire, son inefficacité relative, la lenteur des privatisations, ...⁴² Cependant, cette politique est acceptée et implicitement évaluée comme positive et constitutive du « bon élève ». Elle représente désormais une tradition : initiée dès les années trente par le Destour et surtout le néo-Destour qui cherchaient, sous le protectorat français, à acquérir une base sociale susceptible de soutenir leur revendication indépendantiste, elle exprime la maturité et la perspicacité de l'Etat⁴³. Elle illustre également sa capacité à allier orientation libérale (les subventions directes diminuent nettement, de même que le financement direct de diverses dépenses sociales) et prise en compte des contraintes sociales (de nouveaux canaux de financement, non stigmatisés par les institutions internationales, sont imaginés, comme les subventions cachées *via* les créances douteuses et tous les impayés dans les banques publiques ou les fonds non budgétisés et alimentés, notamment par des financements extérieurs ou des contributions volontaires). Autrement dit, la politique sociale illustre le pragmatisme des autorités. Elle symbolise donc le volontarisme étatique, d'autant qu'elle constitue un élément fondamental de la légitimité du pouvoir. Ce dernier argument est évidemment largement développé par le régime ; il est également avalisé par les bailleurs de fonds qui sont tout à fait conscients des tensions internes que la contrainte extérieure fait peser sur les petites économies dépendantes et qui, pour cette raison même, sont à l'affût de toute politique complémentaire⁴⁴ capable de faire passer la pilule de l'ouverture et de la libéralisation.

⁴⁰ Sur la situation du système bancaire, voir IMF, *ibidem* ; sur une analyse politique de la situation bancaire, pour les années antérieures à 1995, voir C. M. Henry, *The Mediterranean Debt Crescent : Money and Power in Algeria, Egypt, Morocco, Tunisia and Turkey*, Gainesville, University Press of Florida, 1996 ; pour les années postérieures à 1995, voir B. Hibou, « Tunisie : le coût d'un miracle », *Critique internationale*, n° 4, été 1999, pp. 48-56.

⁴¹ Voir par exemple le *Rapport sur le développement dans le monde* de 1997.

⁴² H. Sethom, *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie*, Tunis, CERES Productions, Fondation Nationale de la Recherche Scientifique, 1992 et divers documents internes de la Banque mondiale et du FMI.

⁴³ Voir par exemple L. Anderson, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, 1830-1980*, Princeton, Princeton University Press, 1986 ; M. Camau, « Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ? » pp. 11-49 in M. Camau dir. *op. cit.*, 1987 et M. Lahmar, *Du mouton à l'olivier. Essai sur les mutations de la vie rurale maghrébine*, Tunis, CERES Editions, 1994.

⁴⁴ Depuis la fin des années quatre-vingt, les institutions internationales, et particulièrement la Banque mondiale, mettent l'accent sur la nécessité de politiques complémentaires comme les filets sociaux : il ne s'agit pas de revoir les politiques de libéralisation traditionnelles, mais face à la montée des critiques, des protestations, des ralentissements voire des retours en arrière, de diminuer les coûts sociaux des ajustements structurels par des mesures ciblées.

Les bailleurs de fonds sont donc sensibles à cette réconciliation entre réformes économiques libérales et interventionnisme étatique, en dépit de leurs discours sur le retrait de l'Etat. Ce qui s'explique en outre par la nature des donateurs qui sont souvent d'énormes bureaucraties ou des émanations étatiques : elles mettent en avant le rôle des politiques économiques, fussent-elles libérales, et ne peuvent le plus souvent traiter qu'avec des Etats.

Le fait que les dirigeants tunisiens aient « une capacité extraordinaire à dire non » et qu'ils n'hésitent pas à refuser des aides ou des soutiens, constitue également à leurs yeux une expression forte, valorisante, du volontarisme politique. Les Tunisiens ont par exemple refusé de recevoir des fonds européens que la Commission voulait affecter directement à des ONG. Face au refus et à l'opiniâtreté des autorités, les institutions européennes, comme souvent, ont cédé. Désormais, le gouvernement détient un droit de veto, et tous les transferts de fonds nécessitent son accord. De même, l'Union européenne a finalement revu le principe de la cogestion des projets, auquel elle tenait pourtant, et leur gestion est *de facto* déléguée aux Tunisiens. On pourrait penser que de tels comportements contrarient les bailleurs de fonds. Or ils forcent leur respect. Les interlocuteurs étrangers en concluent que le gouvernement « sait ce qu'il veut », qu'il est structuré et déterminé.

Inversement, la capacité à devancer les demandes ou les exigences des bailleurs de fonds fait également partie de la panoplie du « bon élève ». En effet, il ne suffit pas que le discours économique soit construit, il est également important qu'il emploie les « éléments de langage » en vigueur sur la scène internationale. Le gouvernement tunisien maîtrise très bien cet exercice : après avoir goûté aux charmes de la « voie socialiste » et des « coopératives » dans les années soixante, il a été parmi les premiers pays dudit Tiers monde à adopter le langage du « secteur privé » et de « l'attrait des firmes multinationales » dès 1970, pour « libéraliser » dans les années quatre-vingt et « privatiser », se « régionaliser » et se « globaliser » dans les années quatre-vingt-dix. Il n'est pas question de prendre ces orientations et réorientations au pied de la lettre : nous avons montré dans d'autres travaux⁴⁵ que les pratiques économiques et politiques ne correspondaient que rarement au discours tenu et qu'en outre, leurs conséquences et leurs significations étaient ambivalentes. Mais la coïncidence entre le discours officiel et les idées dominantes dans la communauté internationale est systématique en Tunisie. Récemment, ce pays a été le premier à signer l'accord d'association au cœur du Partenariat euro-méditerranéen et, surtout, le premier à mettre en place les instruments traduisant ce choix, avec notamment le programme de « mise à niveau ».

Le régime reprend également, à titre de justification politique, les débats académiques ou journalistiques dominants sur les liens entre libéralisme politique et libéralisation économique. Il entonne ainsi volontiers les sempiternels « pas de liberté sans développement », la nécessité d'un « équilibre entre la libéralisation politique et le libéralisme économique » et d'un « développement social », sur un mode primaire mais assez efficace⁴⁶. Cette capacité à s'adapter, voire à devancer le discours ambiant n'est, bien entendu, pas gratuit : il constitue un élément important de la négociation internationale, comme le suggèrent les relations entretenues avec l'Union européenne et l'importance relative de ses financements extérieurs. Quand la Tunisie reçoit un avertissement ou lorsqu'elle perçoit des fenêtres d'opportunité pour continuer à se faire « bien voir », elle s'emploie immédiatement à faire des gestes, que ceux-ci soient ou non suivis d'effets. C'est ainsi que le président Ben Ali décida, en mars 1996, après une visite de J. Wolfensohn qui avait regretté, en privé, la lenteur du processus des

⁴⁵ Sur la Tunisie, voir B. Hibou et L. Martinez, « Le Partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ? », *Les Etudes du CERI*, n° 47, novembre 1998. Sur le Maroc, B. Hibou, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc : dissidence économique et contrôle politique », *Les Etudes du CERI*, n° 15, avril 1996. Sur l'Afrique sub-saharienne, B. Hibou, *L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, collection « Les Afriques », 1996.

⁴⁶ Par exemple S. Chaabane, *op. cit.* et V. Mbougoung, *Ben Ali et le modèle tunisien*, Paris, Les Editions de l'Orient, 1999.

privatisations, de créer un secrétariat d'Etat aux Privatisations⁴⁷. Cela ne modifia pas pour autant de manière notable le rythme des réformes, comme le confirme le dernier mémorandum du FMI qui souligne à nouveau la lenteur du processus de privatisation.

Quoi qu'il en soit, le respect des formes est un atout essentiel pour acquérir et conserver le titre et les attributs du « bon élève » : adaptation du discours à l'idéologie dominante on l'a dit, mais aussi gestes de bonne volonté vis-à-vis des « gadgets » des institutions internationales (adoption d'une loi anti-corruption, intégration de sociologues au sein des équipes de développement rural, création ou récupération d'ONG pour honorer le nouveau dogme de la société civile, etc.).

Ce respect des formes va beaucoup plus loin avec le développement des conditionnalités et des critères quantitatifs à respecter. Des initiatives multiples ont été prises dans ce sens : lancement d'une grosse privatisation (cession des deux plus grandes cimenteries du pays) dans le but de pouvoir respecter l'un des critères de la conditionnalité (atteindre 60 % des recettes de privatisation prévues dans le programme) ; financement des subventions par des banques publiques ou des offices afin de maintenir le déficit budgétaire autour des 3 % fatidiques ; adoption de lois sur les codes des investissements ou sur la promotion des exportations afin d'accroître le nombre de critères institutionnels respectés ; etc. Ces bricolages ne sont évidemment pas propres à la Tunisie, ils caractérisent les stratégies de résistance ou d'adaptation des petits pays dépendants, en négociations permanentes avec des bailleurs de fonds⁴⁸. Mais ils trouvent en Tunisie un écho favorable (ce qui explique peut-être aussi la tolérance des bailleurs de fonds à l'égard de ces ruses parfois très grossières) qui tient à une tradition de formalisme assez forte : M. Camau souligne bien que, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, la Tunisie « s'avère l'un des rares régimes non occidentaux qui s'est imposé un respect scrupuleux des formes juridiques (...) » en montrant toutefois que « ce formalisme n'est pas exclusif de la fiction »⁴⁹.

L'art de justifier des choix internes au moyen d'habillages internationaux

Un dernier bon point, plus implicite encore, entre dans la qualification du « bon élève » : c'est la capacité à donner des justifications d'ordre international à des décisions dont les motivations de politique intérieure sont en réalité primordiales, et parfois non avouables. Il s'agit là d'une autre facette de la dépendance non passive des petits pays, autrement dit de leur capacité à agir dans un système de contraintes fortes. Dans le cas de la Tunisie, cette habileté s'illustre particulièrement dans le domaine des politiques sociales.

Le plus bel exemple est incontestablement celui de l'institutionnalisation de la solidarité, avec le Fonds National de Solidarité (FNS) et la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS). Ces deux instruments ont été mis en œuvre, respectivement en 1993 et en 1998, pour faire face aux besoins des plus pauvres selon les principes d'une solidarité responsabilisante rejetant l'assistanat⁵⁰. Mais, comme nous allons le voir, ce sont surtout des outils de contrôle politique,

⁴⁷ *Nord Sud Export*, 27 avril 1996.

⁴⁸ B. Hibou, *op. cit.* 1996 et B. Hibou, « Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique : du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire », *Les Etudes du CERI*, n° 39, mars 1998.

⁴⁹ M. Camau, *op. cit.* 1990, p. 419.

⁵⁰ En réalité, les dates de création du FNS et de la BTS ne sont pas certaines dans la mesure où il existe toujours de très grands décalages entre le discours du président, la date officielle de création par décret ou loi, ou encore l'ouverture du compte

de privatisation de l'Etat, des éléments d'un discours démagogique adressé à la classe moyenne. Il est intéressant de se pencher sur leur historique, dans la mesure où il permet de bien saisir l'interaction entre motivations et justifications internes et externes, entre contraintes économiques et sociales et opportunités politiques, entre dicible et indicible.

Le FNS, plus connu sous le nom de 26.26, le numéro de son compte postal, est un fonds destiné, selon la prose officielle, à « éradiquer les zones d'ombre » et la pauvreté d'ici l'an 2000⁵¹ et à fournir les infrastructures de base aux populations qui en sont encore privées. Il s'agit donc, toujours selon la justification officielle qu'en donne la Présidence, d'une autre modalité de la politique sociale qui passe par la solidarité de l'ensemble des citoyens. Argumentation qui force le respect, mais qu'on ne doit prendre en compte qu'en notant, d'une part, que de nombreux instruments (comme les programmes de développement rural intégré, le programme de développement rural, le programme d'aide aux familles nécessiteuses) existaient déjà avant la création du FNS et que, d'autre part, les modalités de financement du 26.26 sont bien particulières⁵².

En ce qui concerne les recettes, il est aujourd'hui de notoriété publique que les dons volontaires sont en grande partie contraints : toutes les entreprises et sociétés doivent verser 2 dinars par salarié et par mois au FNS, ainsi que des sommes significatives à un moment ou à un autre de l'année, souvent le 7 novembre (anniversaire de la prise du pouvoir par Ben Ali), le 8 décembre (journée de la Solidarité), en période électorale, ou lorsqu'il est nécessaire de susciter la bienveillance des autorités. Cette contrainte est sans doute implicite, mais elle est réelle : un entrepreneur qui se déroberait ostensiblement à ce devoir de solidarité risquerait de connaître des moments difficiles (contrôles fiscaux, difficultés d'accès aux marchés publics, tracasseries administratives, etc.). Les fonctionnaires doivent s'acquitter d'une journée de salaire par an, et les agriculteurs de 1 % du produit de leurs ventes. Les sujets tunisiens, qu'ils résident en Tunisie ou à l'étranger, sont également soumis à cette pression lors du renouvellement de leurs papiers et de toute démarche administrative. Enfin, l'Etat lui-même apporte une contribution substantielle au fonds.

Il est très difficile de savoir exactement combien rapporte le 26.26 : officiellement, ses recettes s'élèvent en moyenne à 15 millions de dinars, sans dotation budgétaire. Mais beaucoup d'observateurs mettent ces données en doute : l'économiste Mahmoud Ben Romdhane estime les recettes venant des seules entreprises à 24 millions de dinars par an, soit deux fois plus, par exemple, que le montant des recettes officielles enregistrées en 1997, qui s'élevait à 11,7 millions de dinars⁵³. Les milieux économiques estiment ces recettes à 40 millions, dont 38 seraient fournis par les seuls hommes d'affaires importants⁵⁴.

ou le début de l'activité proprement dite. Il s'agit d'une situation courante qui caractérise le fonctionnement administratif et politique de la Tunisie, à la fois très interventionniste et formel, mais en même temps privatisé par le président lui-même. Cela dit, le FNS a été créé formellement le 29 décembre 1992 et la BTS en décembre 1997.

⁵¹ Lors de la campagne présidentielle, le président Ben Ali a annoncé que, conformément aux ambitions du FNS, la pauvreté n'était plus l'objectif prioritaire du gouvernement. Aussi, à partir de 2000, le FNS sera-t-il remplacé par le FNE (Fonds National pour l'Emploi), et le numéro de compte 26.26 par le 21.21. Les modalités restent les mêmes.

⁵² Sur le 26.26, voir S. Lombardo, *op. cit.* et les journaux tunisiens pour les discours et les justifications officielles, de même que pour les sommes officiellement reçues. Pour une analyse critique, voir des journaux français et belges (*Le Monde*, *Libération*, *Croissance*, *La Croix*, *Le Soir*, *La Libre Belgique*). Le meilleur article est sans doute celui de Ch. Ayad, « Le 26.26, c'est le président Ben Ali ! », *Le Soir*, 2 août 1999. Les articles scientifiques sont très peu nombreux : on peut citer K. Zamiti, « Le fonds de solidarité nationale : pour une approche sociologique du politique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XXXV, 1996, pp. 705-712, et B. Hibou, « Tunisie, le coût d'un miracle » art. cité.

⁵³ M. Ben Romdhane : entretiens et citation dans Ch. Ayad, « Le 26.26, c'est le président Ben Ali ! », *Le Soir*, 2 août 1999.

⁵⁴ Entretiens et citation dans C. Simon, « Les appétits d'un clan », *Le Monde*, 22 octobre 1999.

Du côté des dépenses, il est quasiment impossible d'avoir des données détaillées autres que celles qu'offrent les plaquettes officielles, comme l'attestent les difficultés rencontrées par les bailleurs de fonds lorsqu'ils tentent de recenser les aides sociales⁵⁵ : il n'existe pour ainsi dire pas de vrai budget, pas de liste des bénéficiaires, pas d'organigramme du système de gestion, pas de grille de répartition des ressources, pas d'évaluation des actions menées. A titre d'exemple, lorsque le CERES, un centre de recherche tunisien, a tenté de réaliser une telle évaluation, les interférences politiques ont provoqué une scission entre chercheurs, et le rapport n'a jamais été publié dans sa totalité. Cela ne signifie pas que les fonds ne sont pas distribués : ils le sont, mais de façon discrétionnaire et clientéliste⁵⁶, sans que l'efficacité des actions soit assurée⁵⁷, et sans que la totalité des fonds parvienne forcément à destination (qui n'a entendu les blagues et les rumeurs sur le 26.27 ou sur les villas financées par le 26.26 !),...

Même s'il est symboliquement contraignant et qu'il peut parfois grever le bilan de certaines entreprises, le FNS ne recueille cependant pas des sommes très importantes, et il ne constitue qu'un instrument parmi beaucoup d'autres d'une politique sociale qui a multiplié, depuis plus de trois décennies, son arsenal d'interventions. En revanche, sa visibilité témoigne des motivations qui ont présidé à sa mise en place. On y décèle d'abord un discours politique qui s'adresse aux classes moyennes⁵⁸, et une volonté de contrôle politique et d'élimination des « islamistes » : le vocabulaire utilisé pour justifier les actions du 26.26 est précisément celui dont se servaient ces derniers, qu'ils avaient d'ailleurs eux-mêmes emprunté au Parti unique⁵⁹. On y devine également un instrument supplémentaire de l'« échange » entre la communauté des affaires et Carthage, dans la mesure où il existe une relation forte entre, d'une part, la tolérance manifestée à l'égard de certaines infractions, ou l'assistance apportée dans la résolution de conflits et, d'autre part, les versements effectués au 26.26⁶⁰. On peut également y voir un témoignage de la « privatisation de l'Etat », dans la mesure où le caractère obligatoire du versement et l'absence de contrôle réalisé par des instances publiques permettent d'interpréter le 26.26 comme une fiscalité privée⁶¹. Enfin, on y repère des éléments constitutifs du culte de la personnalité de Ben Ali, initiateur du FNS dont il est le seul maître en l'absence de contrôle parlementaire ou de la Cour des comptes : les œuvres financées ainsi le sont en

⁵⁵ Difficultés attestées par la lecture d'un document réalisé par un bureau d'études pour une agence de coopération : il est impossible d'en retirer des données exploitables.

⁵⁶ S. Khiari et O. Lamloum, « Le Zaïm et l'Artisan ... », art. cit. Les auteurs écrivent : « Les fonds de solidarité, destinés en principe à amortir le choc de la suppression des mécanismes de redistribution, fonctionnent en réalité comme instruments de clientélisme et de propagande ».

⁵⁷ K. Zamiti, art. cité.

⁵⁸ S. Benedict, art. cité, 1997 et J-P. Bras, art. cité, 1996.

⁵⁹ La lecture de la presse tunisienne est à ce titre édifiante : il s'agit « d'éradiquer les zones d'ombres » (plaquette du FNS), de passer de « l'ombre » à « la lumière » (*Le Renouveau*, 8 décembre 1996 qui reprend les termes religieux), d'œuvrer pour « ressaisir les laissés pour compte » auparavant attirés par les islamistes (*Le Renouveau*, 11 décembre 1994), de « canaliser les oboles et les dons » (*Le Temps*, 22 mars 1993). « Face aux dangers inhérents à une telle situation et qui menacent de lézarder l'édifice national et de remettre en question l'homogénéité de la nation », il s'agit, par le 26.26, de « réintégrer des pans entiers du territoire national » (*La Presse*, 9 décembre 1996) ; « le but n'est pas tant d'atténuer les inégalités sociales que de jeter les bases d'une société jalouse de son indivisibilité et dont la force première est son agrégation sans faille » (*La Presse*, 9 décembre 1994).

⁶⁰ B. Hibou, « Tunisie : le coût d'un miracle », art. cité.

⁶¹ B. Hibou, « De la privatisation de l'économie à la privatisation de l'Etat » in B. Hibou, dir. *La privatisation des Etats*, Paris, Karthala, Collection « Recherches internationales », 1999.

effet en son nom, pas en celui de l'Etat ni de l'administration, qui par ailleurs est souvent dénigrée⁶².

De plus, et c'est ce qui nous intéresse ici, en dépit des motivations de politique intérieure qui l'animent, cet outil de propagande ne s'adresse pas qu'aux Tunisiens, il fait partie de la panoplie du « bon élève » en matière de politique sociale : les représentants des ambassades ou des organisations internationales citent souvent le 26.26 en exemple comme une expérience originale et intéressante de redistribution et de lutte contre la pauvreté. Au point que certains partenaires étrangers (les autorités belges, par exemple, en 1999⁶³, l'Italie et le Luxembourg auparavant⁶⁴) ont fait des dons au FNS. Pour une fois plus discrète mais non moins complice, la coopération française n'hésite pas à financer des projets sociaux dans les fameuses « zones d'ombre » définies par le pouvoir. Certains observateurs sont particulièrement sensibles à l'efficacité de la tactique employée par le 26.26 en matière de lutte contre les islamistes, qui permet au gouvernement, nous l'avons vu, d'utiliser les mêmes armes que ses ennemis. Et l'OMS a honoré, en 1996, la Tunisie en accordant à son président sa médaille d'or « Santé pour tous »⁶⁵...

L'origine de la BTS remonte au milieu des années quatre-vingt-dix, lorsque les problèmes de la Banque nationale agricole (importance des prêts non recouverts et des créances douteuses) ont finalement abouti, du fait des exigences croissantes en termes de garantie et de capital initial, à exclure définitivement les plus petits agriculteurs de l'accès aux financements. L'idée de rassembler des fonds qui leur seraient destinés, sur le modèle désormais connu dans le monde entier de la Grameen Bank, s'est ainsi développée⁶⁶. Cependant, le « péril islamiste » et le risque de perte de contrôle ont été opposés à la création d'une ONG locale spécialisée dans cette activité. La demande de statut dérogatoire émanant d'une ONG française associée à une ONG tunisienne pourtant agréée a elle aussi été rejetée. C'est dans ce contexte que, le 7 novembre 1997, le président Ben Ali a annoncé la création prochaine de la BTS. Le discours justifiant cette création reprenait l'idée selon laquelle, confronté à la mondialisation et aux restructurations qu'elle engendrerait inévitablement, le secteur industriel moderne ne pourrait plus recycler les exclus de la « mise à niveau », ni absorber la totalité des demandeurs d'emplois actuels et futurs. Les « petits boulots », les « emplois de proximité » et autres entreprises artisanales devraient combler ce déficit d'emplois et trouver des financements : le rôle de la BTS serait de les y aider.

Avant la mise en œuvre des activités de cette banque, les bailleurs de fonds (Banque mondiale, Agence française de développement, par exemple) ont envisagé de participer à son financement. Il s'agissait, pensaient-ils, d'une banque des pauvres, ce que corroborait d'ailleurs le discours officiel tunisien⁶⁷. Mais l'examen des modalités d'action de la BTS a finalement dissuadé les agences d'aide d'entrer dans le capital : le projet s'est avéré non pérenne et totalement dépendant de refinancements annuels⁶⁸. En effet, pour le type de

⁶² M. Camau, art. cité, 1997.

⁶³ *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 9 juillet 1999.

⁶⁴ *Le Soir*, le 2 août 1999.

⁶⁵ Rapporté par *Le Nouvel Afrique Asie*, 115, avril 1999, p. 45.

⁶⁶ Il s'agit d'un système de prêts consentis aux membres d'un groupe qui se cooptent, cette organisation permettant de jouer sur la pression sociale pour assurer d'excellents taux de remboursement.

⁶⁷ Voir S. Lombardo, *op. cit.*

⁶⁸ Entretiens.

crédits envisagés (petits investissements, crédits à 6-12 mois, clients dont le problème principal est moins le coût que l'accès au crédit, en raison de la modestie même de leurs revenus), les taux d'intérêts s'élèvent généralement à 15-20 % si l'on veut que le projet soit reproductible et viable ; les crédits doivent de plus être ciblés par secteur ou par population. Or la BTS a choisi dès le départ d'appliquer des taux de 5 % et de rendre tous les secteurs d'activité éligibles. En outre, selon les bailleurs de fonds, les remboursements ont été, depuis plus d'un an, très peu nombreux (ce que nient les officiels tunisiens). Dans ces conditions, le capital de la BTS a été « mangé » en un an et l'Etat a dû le renflouer. Ce résultat était inéluctable, comme l'avaient anticipé les bailleurs de fonds. De fait, la BTS a pour instructions de distribuer de l'argent au profit de projets productifs, de fonctionner comme un guichet de distribution plutôt que comme une banque. L'organisation spécifique de l'institution confirme de choix : la BTS est une « banque sans huissiers ni secrétaires, ni chauffeurs, ni dossiers, ni matricules » pour symboliser sa proximité avec les bénéficiaires des prêts et éviter une bureaucratisation⁶⁹. Il n'y a donc eu à proprement parler ni dérive, ni échec. Il est difficile de savoir comment l'argent est distribué, mais il va de soi que, si les bénéficiaires ont été nombreux⁷⁰, ils ont été choisis en fonction de leur appartenance aux réseaux politiques traditionnels, à commencer par les cellules RCD.

Il est intéressant, dans la logique de notre propos, de remarquer que différents registres ont été exploités dans le discours tenu à la communauté internationale, au fur et à mesure qu'étaient franchies les étapes de la mise en place de la banque. Le registre de la microfinance, marotte des bailleurs de fonds intervenant dans les pays les plus pauvres, fut le premier mis à l'honneur. Face au refus exprimé par les financiers de participer à une opération non économique, le registre du « petit boulot » et de la subvention sociale fut adopté, encore une fois avec l'aval des bailleurs de fonds qui réagirent ainsi : « on ne les critique pas, il s'agit de leur RMI, mais dans ces conditions, à eux de payer »⁷¹. Pour faire bonne figure, les autorités tunisiennes clamèrent alors haut et fort que le projet de BTS, étant un projet de solidarité, devait rester une affaire tunisienne⁷² ! Bien entendu, dès le départ, des motivations propres au régime avaient conduit ces choix. Elles n'étaient pas pour autant en contradiction avec les arguments avancés au niveau international, et ceux-ci n'étaient pas totalement illusoire : le registre de la solidarité entre musulmans est tout à la fois démagogique et fonctionnel ; mais l'ambition de lutter contre les islamistes sur leur propre terrain (stratégie utilisée, nous l'avons vu, par le 26.26), n'est pas à exclure. Certes, la volonté de contrôler politiquement la microfinance, qui se développait jusqu'alors à la marge de la légalité, est réelle et puissante. Alî Narâghi a particulièrement bien montré que les ONG et associations quelque peu indépendantes impliquées dans cette activité ont interprété la création de la BTS comme un échec et une mise sous tutelle⁷³. Enfin, cette opération a constitué un nouveau mode d'expression du culte de la personnalité du président Ben Ali. L'origine du capital de la BTS (l'Etat pour 20 millions de dinars, un tour de table « volontaire et spontané » des grandes

⁶⁹ *Le Nouvel Afrique Asie*, 115, avril 1999, p.50.

⁷⁰ Selon une déclaration du Premier ministre tunisien en septembre 1999, 17 000 projets ont été financés depuis l'ouverture opérationnelle de la BTS, début 1998 ; le financement global s'élève à 25 millions de dinars et a permis la création de 25 000 emplois directs. Cité par *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 8 octobre 1999.

⁷¹ Entretiens.

⁷² Rapporté par *Le Nouvel Afrique Asie*, 115, avril 1999.

⁷³ A. Narâghi, *Les contours de l'entente politique : étude de cas à partir du milieu associatif tunisien*, mémoire de DEA, Institut d'Etudes Politiques d'Aix en Provence, 1999.

banques de la place pour 10 millions et une souscription auprès de simples citoyens) suggère une autre modalité de privatisation de l'Etat et du flou entretenu entre public et privé, puisque, selon les termes d'un expert financier, la BTS est de fait une banque privée à gestion publique. Mais quelles que soient ces motivations, il importe de souligner que les Tunisiens ont su assortir la création de cette banque d'un discours acceptable par les principaux bailleurs de fonds, et que ces derniers n'ont pas cherché à prendre en compte – encore moins à apprécier – ces éléments de politique interne.

On retrouve ce maniement subtil des habillages internationaux dans beaucoup d'autres domaines. Dans le domaine politique par exemple, le coup d'Etat de Ben Ali, puis sa politique d'ouverture des années 1987-89, ont été théorisés en termes de Pacte national par des intellectuels servant de cautions au régime. Lisa Anderson a bien montré comment des universitaires tunisiens, et notamment Moncer Rouissi, se sont mobilisés pour lui donner une coloration comparatiste (en citant le Pacte de la Moncloa) et savante (en utilisant les travaux classiques d'un Schmitter et d'un O'Donnell sur les pactes et les transitions démocratiques)⁷⁴. Il semble que des universitaires étrangers aient également été sollicités, avec moins de succès cependant⁷⁵. En outre, le discours sur l'absence de voie unique menant à la démocratie s'alimente de références aux grands noms de la science politique, de spécialistes de la transition démocratique et de la culture politique⁷⁶ : R. Dalh, G. Hermet, S. M. Lipset, L. J. Diamond, J. Linz, etc.

L'abondance de la logorrhée internationale sur la « société civile » et l'importance prise par les ONG dans le développement, ont suscité l'éclosion en Tunisie de multiples ONG et associations, encouragée par le gouvernement lui-même. Il existerait aujourd'hui plus de 7 000 ONG selon les autorités tunisiennes, alors qu'en 1987 on en comptait 200 à peine⁷⁷. Cette conformité aux normes internationales n'empêche pas, on l'aura compris, la poursuite d'objectifs bien précis, notamment les accointances, si ce n'est la fusion, entre pouvoir étatique et société⁷⁸. Concrètement, l'essor des associations n'exclut évidemment pas le contrôle qui peut s'exercer sur elles. En effet, la politique sociale et la stratégie de « modernisation de la société civile » du régime Ben Ali se sont développés selon deux axes principaux. D'une part, pour empêcher toute autonomisation de la société, le pouvoir cherche à monopoliser les activités politiques, sociales, culturelles et même sportives. D'autre part, pour éviter l'émergence de quelque organisation non suscitée ou non contrôlée par lui, le pouvoir fait tout

⁷⁴ Voir L. Anderson, « Political pacts, liberalism and democracy : the tunisian national pact of 1988 », *Government and Opposition*, vol. 26 n° 2, été 1991, pp. 244-260 pour une analyse assez optimiste, voire naïve de la situation, et L. Anderson, « The prospects for democracy in the Arab world », *Middle Eastern Lectures*, n°1, 1995, pp. 59-71 pour une analyse plus critique.

⁷⁵ N. Beau et J-P. Tuquoi, *op. cit.* citent par exemple les demandes de prestation faites à R. Leveau et à W. Zartman ; la participation de ces deux auteurs s'est rapidement arrêtée, devant le manque d'enthousiasme évident du Président.

⁷⁶ Voir là aussi le livre de S. Chaabane, *op. cit.* Sur le registre philosophique, il est amusant de consulter, M. B. Halayem et H. Mhenni, *Ben Ali : l'éthique au service du politique*, Tunis, Orbis Editions, 1999 dans lequel les auteurs citent, comme référents à l'action et au caractère du président Ben Ali, Merleau Ponty, Platon, Kant, Hegel, le Coran et beaucoup d'autres.

⁷⁷ M. Ouannès, *Le Phénomène associatif au Maghreb : histoire, processus d'évolution et perspectives*, el-Taller, 1997. Les chiffres en la matière sont également à prendre avec précaution. D'autres sources (proches de la Présidence), citent le chiffre de 5 200 associations « dont près de 500 créées à la faveur du Renouveau » (V. Mbougueng, *op. cit.* p. 91 ainsi que S. Chaabane, *op. cit.* p. 104).

⁷⁸ Pour le discours officiel sur la rencontre, si ce n'est la coïncidence de la société civile et de l'Etat, voir par exemple S. Chaabane, *op. cit.* ; pour une analyse socio-historique, qui met en avant la domination constante de l'Etat sur les élites et l'impossibilité d'une autonomisation de celle-ci, S. Benedict, art. cité, 1997.

pour accroître l'atomisation des individus⁷⁹. C'est pourquoi les financements internationaux doivent préalablement obtenir l'accord du gouvernement pour pouvoir soutenir des ONG, comme nous l'avons vu précédemment. Les associations sont donc peu à peu passées sous la coupe du pouvoir central et de ses organes représentatifs, notamment grâce à l'évolution des lois et décrets⁸⁰.

Ce contrôle des ONG, qui s'est accentué à partir des années quatre-vingt-dix et particulièrement ces dernières années, est lui aussi justifié par des références pseudo-scientifiques concernant les relations entre l'Etat et la société civile : « La voie conduisant au pluralisme passe encore par une action non gouvernementale remise à niveau, et donc par l'idée que la population s'en fait. Il s'agit non pas qu'elle se pose en rivale du régime, mais qu'elle l'assiste ; non pas qu'elle en soit l'adversaire, mais le soutien. (...) Ce développement de l'action non gouvernementale est un autre élément de la victoire remportée sur l'extrémisme et le fanatisme. Il constitue un cadre favorable à la cristallisation d'un consensus national et d'une culture politique commune. Les ONG ont en effet été impliquées dans la lutte contre la pensée intégriste et ses partisans (...) »⁸¹. Il va de soi que cette stratégie, qui met l'accent sur le consensus, est en réalité destinée à empêcher purement et simplement toute concurrence politique.

La politique sociale est, quant à elle, présentée comme une expression du « développement à visage humain »⁸² si cher aux institutions onusiennes et repris récemment par les institutions de Bretton Woods.

Il est à ce propos important de souligner à nouveau que ces maquillages intellectuels ne sont pas uniquement des artifices ; ils sont également l'expression d'une véritable préoccupation de la situation sociale. Ainsi, depuis 1994, le président Ben Ali a réuni plus de 20 conseils ministériels restreints (véritables instances décisionnelles) consacrés à l'emploi, aux jeunes et à leur formation, et il a lancé toute une série d'études et de concertations sur l'emploi, notamment des jeunes, ainsi que sur les nouvelles technologies⁸³ : en fin connaisseur des tensions sociales et des risques de mécontentement, le Président sait que les dangers d'une déstabilisation tiennent bien plus au chômage et au sous-emploi des jeunes⁸⁴, qu'à une opposition moribonde.

On retrouve cet art du déguisement dans des domaines beaucoup plus sensibles pour les bailleurs de fonds, à savoir les décisions économiques et les données chiffrées. Une technique consiste à aggraver les problèmes pour justifier une politique. C'est ainsi que Bourguiba avait mené sa politique de *dégourbisation* : il avait manifestement amplifié le nombre de gourbis, et sa politique s'était en fait avérée être une stratégie de récupération de pratiques populaires (nombre d'habitations avaient été finalement construites par les gens eux-mêmes) et de contrôle d'un espace⁸⁵. Dans le même registre, des chercheurs ont montré que les politiques

⁷⁹ S. Khiari et O. Lamloum, « Le Zaïm et l'Artisan ... », art. cité.

⁸⁰ Pour le contrôle des ONG par le pouvoir, B. Hibou et L. Martinez, *op. cit.* ; B. Hibou « Tunisie, le coût d'un miracle », art. cité ; pour une analyse de l'évolution du contexte législatif, A. Narâghi, *op. cit.*

⁸¹ S. Chaabane, *op. cit.*, pp. 103 et 104.

⁸² S. Lombardo, *op. cit.*

⁸³ Information communiquée par M. Bouchrara.

⁸⁴ Selon les statistiques officielles de l'INS, le marché tunisien recevrait chaque année 71 300 nouveaux demandeurs d'emplois sur la période 1996-2000, 79 200 sur la période 2001-2005, 73 200 sur la période 2006-2010 et 53 100 (niveau des années 70) à partir de 2011.

⁸⁵ Cela se lit en creux à travers les travaux de M. Bouchrara sur les constructions non officielles et, plus généralement, tout ce

sociales des années soixante-dix et quatre-vingt ont été largement surévaluées : l'utilisation politique, le clientélisme, l'absence de suivi, mais également une politique de prix favorisant les technologies intensives en capital, sont autant d'éléments qui en ont affaibli l'impact⁸⁶. On peut très bien imaginer qu'il en va de même aujourd'hui avec les « zones d'ombre », même s'il est impossible de l'affirmer ou de l'infirmer en raison de l'absence de missions d'évaluation crédibles et, de façon plus générale, de données de qualité. Cette situation est à la fois paradoxale en apparence, et tout à fait compréhensible, dans la mesure où le social se situe au cœur du discours de Ben Ali. Selon les périodes et les contextes, l'effort peut être surévalué. Ainsi, afin de magnifier l'efficacité de la politique sociale menée dans ce domaine, on peut omettre de soustraire les transferts aux entreprises publiques des dépenses sociales⁸⁷, ou bien comptabiliser, comme bénéficiaires des projets d'électrification ou d'accès à l'eau potable, non pas seulement les foyers qui se sont effectivement raccordés et qui payent leur redevance, mais l'ensemble des foyers d'un village⁸⁸. Mais inversement, la politique sociale peut également être sous-estimée, dans un souci de conformité aux normes suggérées ou imposées par les bailleurs de fonds (aujourd'hui le déficit budgétaire de 3 %) : il suffit par exemple d'omettre de comptabiliser les déficits des banques publiques dues à des subventions non versées (cas de différents offices et notamment de l'Office national des huiles et de l'Office des céréales) et les fonds non budgétisés (tels le 26.26)⁸⁹.

Conséquence de la bonne tenue de ces agrégats macroéconomiques et, surtout, de l'ensemble des indicateurs subjectifs et diplomatiques évoqués ci-dessus, les chiffres globaux ne sont donc pas toujours très précis, ni très complets. C'est encore un artifice de la panoplie du « bon élève » économique : faire en partie illusion, éviter, surtout, qu'un observateur puisse analyser la situation économique de façon fine, précise et sur la durée. L'économie politique du chiffre en Tunisie mériterait un livre à elle seule. Toujours est-il que le jeu sur les données chiffrées est particulièrement subtil. Etant données la présence massive des bailleurs de fonds et les techniques de recoupement entre différents agrégats, les autorités tunisiennes ne peuvent pas vraiment présenter de chiffres faux, du moins dans le domaine économique⁹⁰. Une plus grande latitude semble exister dans le domaine social : les recoupements y sont plus difficiles à établir, étant donné le nombre d'hypothèses à poser pour passer du micro au macro et, surtout, l'ampleur des considérations qualitatives⁹¹. En revanche, il est tout à fait possible pour un gouvernement qui veut brouiller l'image de son pays de jouer sur d'autres

qu'il nomme les phénomènes de « rampance », c'est-à-dire de stratégies initiées par les populations en dehors des politiques étatiques. Voir notamment, *7 millions d'entrepreneurs, Etudes sur l'esprit d'entreprises, l'innovation et la création d'emplois en Tunisie, 1984-1987*, Miméo, Tunis, juin 1996, et *L'Economie tunisienne entre sa légalité et son identité*, Miméo, Tunis, 1995 (reprenant des articles de l'auteur parus notamment dans *La Presse, Dialogue, Economie et Humanisme*).

⁸⁶ R. Ferchiou, « The social pressure on economic development in Tunisia » in W. Zartman ed., *Tunisia, the Political Economy of Reform*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1991, pp. 101-109, et H. Sethom, « L'action des pouvoirs publics sur les paysages agraires et l'économie rurale dans la Tunisie indépendante » in R. Baduel, *op. cit.*, pp. 307-322.

⁸⁷ A. Grissa, « The tunisian state enterprises and privatization policy » in W. Zartman, ed. *op. cit.*, 1991, pp. 109-127.

⁸⁸ K. Zamiti, art. cité et entretiens.

⁸⁹ B. Hibou, « Tunisie, le coût d'un miracle », art. cité.

⁹⁰ Remarque faite à la fois par des fonctionnaires internationaux et nationaux et par des économistes ayant travaillé la question, notamment M. Ben Romdhane.

⁹¹ Telle est la position de E. Murphy dans son livre, *Economic and Political Changes in Tunisia. From Bourguiba to Ben Ali*, London, MacMillan Press, 1999.

registres. Il peut par exemple fournir des données tous azimuts, sans cohérence⁹² : en Tunisie, le public est assommé par une masse d'informations sur le Plan, sur la croissance, sur les investissements, sur les organismes de soutien aux entrepreneurs, sans que soient forcément précisé à quels secteurs se rapportent ces éléments, à partir de quelle base ils sont chiffrés, à quoi ils correspondent. Une autre technique consiste à occulter certaines données tout en en soulignant d'autres. Ainsi, les résultats du recensement de 1994, qui n'ont été rendus publics qu'en 1998, mettent en lumière les dernières données démographiques ou le taux de chômage global, mais ne reprennent pas les chiffres relatifs aux inégalités, à la répartition des revenus ou à la localisation du chômage. Dans le domaine des performances industrielles, on met en avant la bonne santé du secteur *off shore* et les contacts avec les grands groupes multinationaux ; mais on évite de parler de la stagnation de l'investissement intérieur, de la baisse des indicateurs de compétitivité industrielle⁹³, de la difficulté à attirer de grands noms, de la réalité des investissements étrangers (par exemple dans le secteur manufacturier, en dehors des privatisations de l'année 1998⁹⁴). Les travaux de l'économiste A. Bedoui montrent ainsi que, derrière les données macroéconomiques encourageantes massivement diffusées, des situations préoccupantes, en matière d'industrie manufacturière notamment, existent, et qu'en l'occurrence, le Changement n'a pas été particulièrement positif⁹⁵. On sait d'ailleurs qu'en fonction des bases et des horizons, les résultats et les appréciations divergent. Une troisième technique de brouillage consiste à omettre de donner les informations sur la construction des données utilisées ; autrement dit, à aboutir à ce que l'on ignore finalement ce qui, concrètement, entre ou n'entre pas dans un indicateur. Ainsi, les experts internationaux ne savent pas quel crédit accorder aux taux d'évasion fiscale, aux taux de recouvrement de l'impôt, ni même aux données budgétaires, fournis par l'administration⁹⁶. Le gouvernement a souvent recours à des subterfuges de définition pour masquer des résultats peu convaincants. Il peut ainsi citer, en les présentant comme des chiffres d'investissement, des intentions et non des réalisations, ou fournir, à titre de données sur les privatisations, des prévisions de programme et non les recettes retirées par opération. Il en va de même en ce qui concerne les progrès sociaux tels que l'accès à l'eau, à l'électricité ou à l'éducation : il est difficile de savoir si les statistiques présentées concernent ceux qui ont réellement accès à ces services, ou s'il s'agit de la comptabilisation de toute la population qui pourrait les utiliser. A l'identique, rien

⁹² P. Signoles, (dans « Industrialisation, urbanisation ... » art. cité et *Tunis et l'espace tunisien*, thèse de doctorat d'Etat en géographie, université de Paris I, 1984) montre bien comment les responsables tunisiens ont toujours eu une vision très quantitative et globale de l'industrialisation : chercher à attirer les investissements à tout prix, sans plan, sans priorité de secteur, sans intégration. On retrouve ce comportement aujourd'hui, sur le plan interne, avec le programme de mise à niveau et, sur le plan international, avec les zones franches.

⁹³ Par exemple, selon le *rating* de *Institutional Investor*, le secteur manufacturier tunisien des années quatre-vingt-dix est comparativement moins crédible que celui des années quatre-vingt, avec un taux qui est passé de 62 en 1980, à 53 en 1987 et à 50 en 1995.

⁹⁴ En effet, le chiffre global en 1998 permet de montrer une croissance très importante des investissements directs étrangers (IDE manufacturier global pour 1998 : 520 millions de dinars). Mais si l'on retire les recettes des deux opérations de privatisation des cimenteries (409 millions de dinars), l'augmentation devient marginale, à partir d'un chiffre particulièrement faible (IDE manufacturier global pour 1997 : 58,7 millions de dinars). Source : ministère de la Coopération et des Investissements extérieurs.

⁹⁵ A. Bedoui, *Dynamique de l'emploi et dynamique de la croissance en Tunisie*, Conférence nationale sur l'emploi, document provisoire, mai 1998 et « Les limites du programme d'ajustement structurel et les exigences d'un projet post-ajustement : une analyse à partir de l'expérience tunisienne », communication à la 9^{ème} assemblée générale du CODESRIA, Dakar, 14-18 novembre 1998.

⁹⁶ Entretiens.

n'est dit sur la qualité des prestations fournies par ces services, et il n'est pas impossible que certains d'entre eux soient en réalité inopérants⁹⁷.

Vérifier ou infirmer ces chiffres n'est pas chose aisée, que l'on soit observateur de l'intérieur ou de l'extérieur. Comme l'indiquent très justement S. Khiari et O. Lamloum, « tout chercheur universitaire désirant conduire une enquête de terrain est contraint de présenter son projet quatre mois à l'avance à un organisme au sein du ministère de l'Enseignement supérieur pour approbation. Le projet doit indiquer le but de la recherche, la taille, le profil de l'échantillon, etc. Le chercheur peut non seulement se voir opposer un refus, mais également avoir la surprise d'une visite des agents de police chez lui. Il va sans dire que contester les statistiques officielles ou fournir des estimations différentes n'est guère facile »⁹⁸. On retrouve, dans un contexte d'autoritarisme particulièrement révélateur, les limites de toute approche quantitative, que Michel de Certeau avait décrites en son temps : « la statistique (...) reproduit le système auquel elle appartient »⁹⁹. Dans ces conditions, il est souvent difficile d'utiliser les seules données disponibles. Le gouvernement lui-même subit, dans une certaine mesure, cette situation : comme dans tous les pays et particulièrement dans les pays peu développés, il ne bénéficie pas toujours des moyens nécessaires à l'amélioration de son outil statistique et à la formation d'un personnel. Mais cette conjoncture est pour beaucoup le fait d'un régime pour qui la manipulation des données, la construction d'un discours de réussite économique et sociale, la més-information et l'occultation des problèmes font partie de la panoplie du contrôle qu'il exerce, à l'instar de ce qui se passe dans tous les régimes autoritaires.

Il va de soi que bailleurs de fonds, marchés financiers ou investisseurs étrangers ne sont ni naïfs, ni sous-informés, ni incompetents, et qu'ils ont conscience d'une très grande partie, si ce n'est de la totalité, de ces astuces et de ces déformations. Mais leur ambition n'est pas de faire respecter un dogme libéral fixe et déterminé avec précision ; leur but n'est pas non plus d'instaurer justice et vérité, ne serait-ce que dans les chiffres¹⁰⁰. Selon les cas, leur objectif est la rentabilité financière d'une opération circonscrite, la stabilisation macroéconomique du pays, le bon déroulement d'une mission, d'un programme de coopération, voire d'une carrière administrative, l'assurance d'une absence de défaillance de telle ou telle institution, le développement d'une nouvelle procédure... Ou encore la construction ou le maintien à niveau d'un « bon élève », d'un modèle, d'un succès. Les objectifs de ces multiples partenaires extérieurs, quelles que soient les conditionnalités qu'ils se sont attachées, sont restreints, différents les uns des autres et le plus souvent purement financiers ou économiques. Finalement, peu leur importe les considérations internes, les effets latéraux et les instrumentalisation en tout genre : ils ont, eux aussi, leur propre agenda.

⁹⁷ Entretiens.

⁹⁸ S. Khiari et O. Lamloum, « Tunisie, des élections en trompe-l'œil », à paraître dans *Politique africaine*, n° 76, décembre 1999.

⁹⁹ M. de Certeau, *L'Invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Folio essais (146), Paris, Gallimard, 1980, citation p. XXXIX de l'édition de 1990.

¹⁰⁰ A partir des données du FMI, K. Pfeifer montre ainsi que la Tunisie (comme le Maroc, le Jordanie et l'Egypte) ne mérite pas forcément le label de *success story* que cette même institution lui accorde. K. Pfeifer, « How Tunisia, Morocco, Jordan and even Egypt became IMF "success stories" in the 1990's », in *Middle East Report*, printemps 1999, pp. 23-27.

Une connaissance fine des partenaires extérieurs

Le fait d'avoir été qualifiées de « bon élève » suggère que les autorités tunisiennes savent se « vendre », notamment en mobilisant de nombreux moyens financiers, diplomatiques, ou de communication¹⁰¹. Elles ont une bonne connaissance de la communauté internationale, et cela dans différents domaines.

Une bonne connaissance des limites du libéralisme de la communauté financière internationale et même des marchés.

De façon générale, les responsables tunisiens (cela ne leur est pas spécifique) savent qu'en dépit des discours et des normes censées guider les évaluations internationales, les partenaires étrangers et internationaux observent essentiellement les résultats macroéconomiques et financiers de court terme. Ils savent que les bailleurs de fonds ne sont sensibles aux moyens par lesquels ces résultats sont obtenus, comme aux significations socio-politiques des politiques économiques, que lorsqu'une détérioration économique et sociale significative est constatée (comme cela a été le cas en Asie) ou lorsque les dérives de la corruption sont trop visibles (comme aujourd'hui en Russie). Finalement, les bailleurs de fonds ne se penchent que superficiellement sur les mises en œuvre concrètes et, par conséquent, sur la réalité de la libéralisation¹⁰². Les Tunisiens l'ont bien compris, qui ont effectivement stabilisé les grands agrégats économiques et financiers et adopté un programme de réformes comprenant notamment des privatisations et un désamement douanier. Mais ils ont également bien intégré la possibilité qui leur était offerte d'user d'un certain nombre de petits « arrangements », fussent-ils anti-libéraux. Les bailleurs de fonds sont finalement assez peu regardants sur la manière dont sont menées les privatisations : en Tunisie, ces dernières ont été jusqu'à présent faites dans une grande opacité, comme le prouve l'impossibilité d'avoir de données chiffrées et détaillées sur chaque opération. Il a ainsi été impossible jusqu'à présent, tant pour les chercheurs que pour les bailleurs de fonds, d'obtenir le nom des repreneurs et les prix exacts de cession. La lenteur des opérations, si elle crée des tensions avec les bailleurs de fonds, n'est pas dirimante : on a même vu des conditionnalités bafouées ou assouplies pour permettre des décaissements¹⁰³. Plus important encore, les privatisations ont été pleinement intégrées à l'économie politique du régime autoritaire : elles ont donné l'occasion aux différents « clans » d'affirmer leur insertion dans la vie économique du pays et d'élargir leur spécialisation

¹⁰¹ Par exemple en finançant des pages dans des hebdomadaires plus ou moins scrupuleux ou des suppléments dans des journaux reconnus (supplément Média France dans *Le Monde* du 16 juin 1999).

¹⁰² B. Hibou, « Economie politique de la Banque mondiale en Afrique... », *op. cit.*

¹⁰³ En 1996, la Commission européenne avait mis comme conditionnalité la cession effective de 20 % de 212 entreprises privatisables devant rapporter 1,4 milliards de dollars au budget. Le gouvernement ne voulait pas alors accélérer le mouvement et a simplement lancé les appels d'offre. La Commission européenne a donc décaissé, mais a demandé au gouvernement de faire un geste : la vente des deux cimenteries en 1998 a permis, en deux opérations, de combler la lacune en termes de recettes... mais non en termes de nombre d'entreprises et de dynamique de modification des modes de gestion. Source : suivi des opérations et entretiens avec des bailleurs de fonds.

dans les passe-droits et autres commissions¹⁰⁴ ; elles ont pris part à la stratégie d'éparpillement d'un pouvoir qui redoute la constitution de gros pôles économiques¹⁰⁵.

De même, les bailleurs de fonds « oublient » de voir que de nouveaux droits, comme les droits à la consommation, sont créés pour compenser les pertes douanières et la déprotection, que les barrières non tarifaires peuvent augmenter, y compris selon des modalités originales telles que le ralentissement, voire l'arrêt temporaire du dédouanement ou l'application de normes qui n'existent pas. Or c'est cet ensemble de bricolages et d'arrangements qui fait la réalité des politiques économiques, et donc de la libéralisation.

Une bonne connaissance des objectifs implicites et prioritaires des partenaires extérieurs.

Les négociateurs tunisiens ont parfaitement compris que l'objectif du Partenariat euro-méditerranéen, par exemple, n'était pas économique mais principalement sécuritaire. La lutte contre l'immigration clandestine, le terrorisme et l'islamisme étant les principaux soucis des Européens, les Tunisiens et avec eux la totalité des pays tiers méditerranéens ont rapidement intégré le fait que de nombreuses déviations seraient tolérées dans les domaines politique et économique, pourvu que la Commission puisse revendiquer une quelconque réussite du processus de Barcelone, et que l'aide soit dépensée sans trop de problèmes dans un certain nombre de pays¹⁰⁶. Et la Tunisie a particulièrement bien su jouer de ce ressort dans la mesure où elle a en été le premier pays signataire. Face aux difficultés actuelles (lenteur de la signature des accords d'association pour un très grand nombre d'Etats, à commencer par un pays aussi important et stratégique que l'Egypte ; péripéties bruxelloises à propos de la corruption, mais également des procédures de gestion, de la centralisation des décisions ; jusqu'à récemment, faiblesse du commissaire Marin au sein de la Commission ;...), elle continue d'exploiter – d'abuser ? – le filon dont elle jouit grâce à son statut de précurseur : en dépit du non-respect de certaines conditionnalités économiques et des violations flagrantes des droits de l'homme, elle a réussi à maintenir son aura de « bon élève » et à recevoir l'aide par habitant la plus importante au titre des fonds MEDA, supérieure même aux données prévisionnelles¹⁰⁷. Encore une fois, un cercle vertueux s'est enclenché : dans la mesure où l'Europe tient à ce qu'il y ait un « exemple », les relations sont bonnes, quelles que soient les humeurs des uns et des autres, et l'aide est effectivement dépensée sans que l'on prête trop d'attention aux situations concrètes ou à l'environnement auxquelles elle s'applique. En outre, les autorités tunisiennes savent parfaitement exploiter les failles de l'Union européenne. Elles sont tout à fait conscientes, par exemple, de ce que la Commission a peu de marges de manœuvre dans ses négociations, notamment parce qu'elle n'a pas de mandat politique et qu'elle doit mettre en œuvre des directives très générales ; et que l'inadéquation entre instruments (économiques et financiers) et objectifs (sécuritaires) du Partenariat limite encore

¹⁰⁴ Source : entretiens dans les milieux d'affaires, les milieux diplomatiques et les milieux des bailleurs de fonds. Les preuves, bien évidemment, sont d'autant plus difficiles à rassembler que c'est ici l'opacité qui prévaut et que les premiers bénéficiaires de ces opérations peuvent rapidement revendre à d'autres hommes d'affaires.

¹⁰⁵ Pour la stratégie d'éparpillement en général, voir M. Camau, 1997, art. cité ; S. Benedict, 1997, art. cité et C. M. Henry, *op. cit.*

¹⁰⁶ B. Hibou et L. Martinez, « Le Partenariat euro-maghrébin, un mariage blanc ? », *op. cit.*

¹⁰⁷ Selon le nouveau principe du règlement MEDA, une somme globale est attribuée, sans clé de répartition par pays, pour l'ensemble des pays tiers méditerranéens ; les sommes versées par pays doivent être fonction des performances concrètes des pays et du respect des conditionnalités. On voit ici exploité le filon du « bon élève ».

davantage sa capacité technique. Il en va de même pour les autres bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale et FMI notamment) qui, sous l'influence des membres de leur conseil d'administration, sont souvent plus sensibles à la sécurité au Moyen-Orient et en Méditerranée, au « terrorisme islamiste » et à la stabilité politique du régime, qu'à la situation politique tunisienne et à l'exactitude des bons résultats économiques. Cela est encore plus vrai en ce qui concerne les partenaires bilatéraux, qui eux, n'ont pas de contrainte d'apolitisme. Dans les années quatre-vingt et jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, c'était essentiellement la menace islamiste qui jouait le rôle de rente diplomatique. Depuis un an environ, cette dernière tend à décliner avec la fin de la guerre civile en Algérie et la réhabilitation progressive de la Libye dans la communauté internationale. En revanche, la rente migratoire et la politique des visas demeurent¹⁰⁸, en dépit des études récentes qui montrent que certains pays européens auront à nouveau besoin de main d'œuvre immigrée dans les prochaines années. La France en particulier, quelle que soit la couleur de son gouvernement, est plus sensible à ses liens historiques (sans cesse réactualisés à travers des réseaux d'amitié et d'affaires), à ses parts de marchés et à son influence, supposée ou réelle, dans la région, qu'au fonctionnement économique et politique concret de son partenaire tunisien.

De manière générale, la Tunisie sait jouer des rapports de force et des logiques géopolitiques de ses partenaires : depuis l'indépendance, elle est pro-occidentale, et notamment proche à la fois des Américains et des Français. Elle sait garder des marges de négociation pour obtenir davantage de la part des bailleurs de fonds friands de réussites et d'exemples, comme l'attestent la remise en cause, à chaque programme, des règles de gestion des projets financés par MEDA, ou même des modalités de tel ou tel programme décidé à Bruxelles¹⁰⁹, et comme le souligne également, dans un autre contexte, le non-règlement du litige immobilier avec la France¹¹⁰. Autrement dit, pour reprendre l'expression de N. Grimaud, elle a su se faire apprécier *Bent Nas*¹¹¹. Encore une fois, cela n'est pas spécifique à la Tunisie, mais son histoire, et notamment celle du XIX^{ème} siècle, ainsi que les relations ambivalentes et floues qu'elle a entretenues tant avec l'Empire ottoman qu'avec l'Europe¹¹², lui a fourni une riche expérience.

Une bonne connaissance des effets très politiques de l'apolitisme affiché ou de la non-ingérence professée par les partenaires.

Le principe d'apolitisme des organisations internationales (Banque mondiale et FMI¹¹³) et de non-ingérence des autres partenaires étrangers (Union européenne¹¹⁴ et Etats) cache en

¹⁰⁸ Cette position est paradoxalement partagée par les administrations de pays non européens, à l'instar des Canadiens qui refusent de donner des visas de tourisme à des personnes susceptibles de demander l'asile politique.

¹⁰⁹ Entretien.

¹¹⁰ Et cela malgré une série d'accords destinés à mettre un terme à ce problème.

¹¹¹ *Bent Nas* : « quelqu'un à respecter, car il jouit d'une bonne image », in N. Grimaud, *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris, PUF, 1995, p. 212.

¹¹² Voir les travaux classiques des historiens, par exemple, L. C. Brown, *The Tunisia of Ahmed Bey (1837-1855)*, Princeton, Princeton University Press, 1974 ; M. H. Chérif, *Pouvoir et société dans la Tunisie de Husayn Bin Ali (1705-1740)*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, vol. 1, 1984 et vol. 2, 1986 ; B. Sadok, *La Régence de Tunis au XVII^{ème} siècle : ses relations commerciales avec les ports de l'Europe méditerranéenne, Marseille et Livourne, Zaghuan* (Tunisie), CEROMA, 1987.

¹¹³ Ce principe est inscrit dans leur statut ; il n'a pour ainsi dire pas été fondamentalement contourné par la condition d'une

réalité une vision dichotomique des réalités, les sphères économique et politique pouvant être, nous l'avons vu, analysées séparément. Ce principe est loin de signifier l'absence d'effet politique, dans la mesure où l'aide a tendance, surtout dans un contexte de faible effectivité des conditionnalités, à consolider les régimes en place¹¹⁵. En outre, la hiérarchie des priorités des partenaires extérieurs ne bouscule presque jamais, du moins à court terme, l'ordre établi dans un pays récipiendaire. C'est ce qui explique l'assurance du pouvoir tunisien dans ce domaine : le dernier exemple en date a été donné par la visite, au moment même du procès Nasraoui, du ministre français de l'Economie et des Finances de l'époque, Dominique Strauss-Kahn, qui a généreusement renégocié l'aide française et réaffirmé que les relations étaient excellentes entre les deux pays. Il est pourtant flagrant que l'impact de l'autoritarisme et du caractère policier du régime sur le monde économique est aujourd'hui important en Tunisie, comme en témoignent les emprisonnements ou les brimades subis, nous l'avons vu, par des entrepreneurs pour « diffamation »¹¹⁶, la montée des inégalités¹¹⁷, la visibilité accrue de l'affairisme et de la corruption¹¹⁸, le ralentissement ou la non-reprise des investissements nationaux¹¹⁹, l'absence de transparence dans les privatisations ou la fiscalité. Et un rapport de la Banque mondiale a souligné, dès 1995, que les entraves administratives, les décisions discrétionnaires, le non-respect de la légalité et l'interventionnisme informel des pouvoirs publics constituaient des entraves aux investissements étrangers, notamment en ce qui

« *good governance* » dans la mesure où celle-ci est appréhendée de façon technique et permet donc toutes les interprétations politiques.

¹¹⁴ L'Union européenne a évité, dans la Déclaration de Barcelone, de se doter d'une conditionnalité politique ; son volet politique s'en remet à la « spécificité » de chaque partenaire pour mobiliser les moyens destinés à « développer l'Etat de droit et la démocratie », ce qui équivaut à un blanc seing politique, comme le suggère l'absence de réaction vis-à-vis des violations de droits de l'homme, en Tunisie comme ailleurs.

¹¹⁵ Cela est, bien entendu, souvent contesté par les bailleurs de fonds. Par exemple, l'Union européenne estime que son aide aux réformes économiques est neutre de ce point de vue, parce que 1) les réformes de libéralisation tendent à diminuer le poids de l'Etat et de sa bureaucratie dans l'économie, 2) l'aide constitue certainement un soutien aux Etats, mais pas aux régimes. Comme nous l'avons précédemment montré, le premier point est illusoire et théorique dans la mesure où la mise en œuvre concrète des différentes mesures se traduit souvent par une permanence des interventions publiques. Le second point est lui aussi rhétorique, puisque dans un régime tel que celui de Ben Ali, il est impossible de distinguer Etat de régime. Sur ce sujet, voir B. Hibou « De la privatisation de l'Etat... », in B. Hibou dir., *op. cit.*

¹¹⁶ On peut rappeler ici l'emprisonnement de Abderraouf Chammari qui est moins due, comme on l'a dit, à ce que ce notable était le frère d'un militant des droits de l'homme en exil, qu'au fait qu'il s'est trouvé à un poste convoité par des membres de différents « clans » présidentiels concurrents. On peut également citer l'affaire des pharmaciens qui a défrayé la chronique au début de l'année 1999.

¹¹⁷ Ce n'est bien évidemment pas documenté officiellement. Cela dit, on peut le voir en creux avec la chute de la Tunisie dans le classement du PNUD sur le développement humain (le pays passe en effet du 78^è rang mondial en 1993 au 102^è rang en 1998). Voir S. Khiari et O. Lamoum, « Tunisie, des élections en trompe-l'œil », art. cité.

¹¹⁸ Comme le souligne l'augmentation et la visibilité croissante des tracts et opuscules dénonçant ces comportements. Et ceux-ci sont désormais également stigmatisés par les organisations de défense des droits de l'homme et par la presse internationale.

¹¹⁹ M. Ben Romdhane, « L'accord de libre-échange entre la Tunisie et l'Union européenne : un impératif, des espoirs et des inquiétudes », *Confluences Méditerranée*, n° 21, printemps 1997, pp. 49-64, montre que les entrepreneurs se contentent d'investissements de renouvellement et hésitent à faire des investissements d'accroissement des capacités, et même de modernisation. La « mise à niveau » a certainement modifié quelque peu ces données, mais les changements restent modestes, comme le suggèrent les chiffres de l'investissement national.

concerne les PME¹²⁰. Mais il est tout aussi clair que la politique intérieure tunisienne ne sera prise en considération par les partenaires étrangers que si elle suscite un problème au sein de l'opinion publique d'un des pays donateurs, ou si elle gêne un objectif des partenaires étrangers en Tunisie. Le régime Ben Ali a bien saisi l'ampleur de cette tolérance internationale, et il a développé un discours officiel sur les différentes façons d'aborder la démocratie et sur la prudence à adopter en termes de libéralisme politique¹²¹. Ceci n'est pas propre à la Tunisie : l'Ouganda, autre « bon élève » économique, a lui aussi développé un discours, tout aussi bien accepté par les bailleurs de fonds, sur la « *no party democracy* » et la démocratie de « mouvement »¹²². Les pays à régime autoritaire peuvent donc être considérés comme des *success stories*... pourvu qu'ils soient éclairés par les lumières du catéchisme économique ! Et la volonté politique, désormais considérée par les bailleurs de fonds comme une condition *sine qua non* de la réussite des réformes économiques¹²³, s'exprime dans les régimes autoritaires de façon incontestablement plus affirmée qu'ailleurs.

Une bonne connaissance des possibilités de jeu avec les contraintes, les conflits et les problèmes conjoncturels de la communauté internationale.

La force de tout négociateur réside, bien entendu, dans sa capacité à exploiter avec pertinence les faiblesses de ses partenaires et leurs dissensions éventuelles. Le « bon élève » perçoit immédiatement ces opportunités, il sait interpréter et réinterpréter les options qui se présentent à la lumière de la conjoncture. La Tunisie a su tenir son rang : elle a toujours habilement joué des phantasmes français sur l'hégémonie américaine ou de la concurrence entre bailleurs de fonds, y compris entre bailleurs de fonds européens. Elle a insisté sur la politique sociale alors que M. Wolfensohn développait son discours sur la pauvreté ; elle a exprimé à nouveau des réticences à ouvrir ses marchés, notamment financiers, juste après la crise asiatique ; elle sait aujourd'hui plaider pour un certain interventionnisme, au moment où l'échec des stratégies centrées sur le retrait de l'Etat est reconnu par les institutions internationales elle-mêmes, et alors qu'un certain malaise s'est instauré au sein des organismes d'aide au sujet des politiques de « développement ». Cet opportunisme se manifeste également de façon très concrète : aujourd'hui par exemple, alors que les flux massifs d'investissements directs étrangers manquent et les investissements privés nationaux sont faibles, les bailleurs de fonds ne trouvent rien à redire à l'augmentation des investissements publics¹²⁴, en dépit des craintes d'ordre budgétaire et financier (efficacité de ces investissements), et de leur réticence idéologique. Car ils se trouvent eux-mêmes démunis face à la difficulté à faire venir des investissements étrangers en Tunisie, comme dans la plupart des petits pays sous-développés¹²⁵.

¹²⁰ Banque mondiale, *Republic of Tunisia. Country Economic Memorandum. Towards the 21st Century*, Middle East and North Africa Regional Office, Washington D.C., 1995.

¹²¹ Pour un aperçu de ces discours, voir par exemple, S. Chaabane, *op. cit.* et S. Lombardo, *op. cit.*

¹²² N. de Torrenté, « L'Ouganda et les bailleurs de fonds : les ambiguïtés d'une lune de miel », *Politique africaine*, n° 75, octobre 1999, pp. 72-90.

¹²³ Voir par exemple World Bank, *Sub-Saharan Africa : from Crisis to Sustainable Growth*, Washington D.C., 1989.

¹²⁴ Selon les données officielles, en 1998, les investissements publics représentaient plus de 50 % (exactement 50,7 %) du total des investissements.

¹²⁵ Voir les travaux de A. Galal, « The incentives for economic integration in the Middle east : an Egyptian perspective », *The Egyptian Center for Economic Studies Working Paper*, n°5, décembre 1996 ; C-A. Michalet, « L'attractivité des économies du pourtour méditerranéen : l'impact de l'ouverture des pays de l'Est sur la localisation des investissements directs »,

Que l'on ne se méprenne pas. Cette rationalisation *a posteriori* ne signifie pas que l'Etat, l'administration ou le régime tunisien soient omniscients, informés et astucieux. Tout cela résulte plutôt de négociations, de tâtonnements, de hasard, de faiblesses des partenaires, de situations de fait accompli, d'incohérences et de laisser-faire. Et cela ne veut évidemment pas dire que la Tunisie ne soit pas amenée à faire des concessions et des compromis.

L'AMBIVALENCE DES PARTENAIRES ETRANGERS : SOUPLESSE ET POLITISATION DE LA NORME ECONOMIQUE INTERNATIONALE

L'analyse des attributs du « bon élève » révèle également des pratiques, tout aussi complexes et peu orthodoxes, propres aux partenaires extérieurs, à la fois bailleurs et juges. En effet, partenaires étrangers, organisations internationales, Etats, autorités supranationales, investisseurs privés, cabinets de conseil, marchés financiers, etc., ont eux aussi leur rôle à jouer. Leurs pratiques et leurs stratégies diffèrent de l'un à l'autre, mais diffèrent également de l'énoncé de leur propre discours, qui peut lui-même être multiple. De sorte que les caractéristiques qui constituent le « bon élève » des bailleurs de fonds et des interlocuteurs étrangers ne peuvent être déclinées de manière univoque.

Cette ambivalence des partenaires dans leur appréciation – y compris d'un « bon élève » – est frappante : même si leur attitude, *in fine*, se traduit par une indifférence à l'égard de la situation des droits de l'homme et de la répression politique, l'Union européenne et la France ne sont pas insensibles à ces questions ; même si la logorrhée sur la *good governance* et la « société civile » est particulièrement insipide politiquement, les organisations internationales sont aujourd'hui mal à l'aise devant la dimension politique qui s'impose à elles, qu'elles ne savent pas traiter et qui, concrètement, les ennuie. Dans la communauté internationale, personne n'est dupe, pas même un Philippe Séguin ou un Bertrand Delanoë : les discours officiels tunisiens sur l'« apprentissage démocratique » ou sur la représentativité des élections ne sont pris au sérieux par personne. Et les diplomates de pays qui soutiennent officiellement Ben Ali (par exemple la France) ne cessent, par ailleurs, de faire pression pour que le « dialogue politique » soit inscrit à l'ordre du jour du Comité d'association de l'Union européenne, pour que tel ou tel espace de liberté soit sauvegardé, ou que tel ou tel opposant ne soit pas emprisonné ou, mieux encore, qu'il soit libéré. Il est aujourd'hui évident que les principes européens de soutien aux processus démocratiques (par exemple dans la Déclaration de Barcelone et dans l'article 2 de l'Accord d'association euro-tunisien) sont difficiles à appliquer : non seulement du fait de la nature du régime, de la faiblesse des mécanismes européens et des dysfonctionnements au sein de la Commission, mais également en raison du « réalisme politique » des Etats membres européens¹²⁶. La rumeur qui

communication au séminaire EMMA du 6 décembre 1996 ; J. Ould Aoudia, « Les enjeux économiques de la nouvelle politique méditerranéenne de l'Europe », *Monde arabe, Maghreb-Machreck*, n°153, juillet-septembre 1996, pp. 24-44 ; J. Page and J. Underwood, « Growth, the Maghreb and the European Union : assessing the impact of free trade agreements on Tunisia and Morocco », *The Egyptian Center for Economic Studies Working Paper*, n°7, décembre 1996. Ces études montrent que les IDE se concentrent sur quelques pays, qu'ils sont attirés par des conditions qui ne sont pas forcément très libérales, que l'Afrique du Nord n'a jamais été très attractive, que la région n'a, en tout cas, jamais été comprise dans le champ d'action des multinationales et, enfin, que c'est avant tout la taille du marché national et régional qui importe.

¹²⁶ Voir par exemple les communications de la conférence *Droits de l'homme et citoyenneté en Méditerranée*, et notamment celle de K. Chamhari, « Bien fondé, légitimité et modalités de mise en œuvre de la conditionnalité démocratique dans les

circule actuellement dans les milieux diplomatiques exprime bien cette ambivalence et le cynisme qui lui est associé : les autorités françaises et européennes auraient préféré que Ben Ali s'accorde moins de 90 %...

Cette équivoque n'est pas propre au politique et concerne tout aussi bien l'économique : les bailleurs de fonds continuent à préconiser la libéralisation et la privatisation, et à proposer des solutions techniques, mais de fait, ils sont de plus en plus hésitants dans les stratégies de développement et démunis face aux échecs successifs de ces dernières. Concrètement, les donateurs et les banquiers ne savent plus que financer dans le monde rural méditerranéen, et plus particulièrement dans les zones déshéritées (comme les zones de montagne) ; ils ne savent plus que proposer en termes de restructuration industrielle et de spécialisation ; ils ne savent pas plus que les gouvernements comment absorber les chômeurs et réduire les inégalités ; ils ne savent plus que préconiser pour attirer les investissements ; et ainsi de suite¹²⁷. C'est aussi ce qui explique leur tolérance vis-à-vis des entorses aux dogmes.

Cette ambivalence et ces difficultés s'expriment notamment par des glissements, qui expliquent en partie pourquoi la Tunisie ou tel autre pays se retrouve « bon élève » malgré des dérives évidentes. Ces glissements sont sémantiques : on passe aisément de la libéralisation, au privé, au désengagement de l'Etat, à la baisse des interventions ou aux règles du marché. C'est ainsi que l'on peut qualifier la Tunisie de « bon élève » parce qu'elle libéralise, sans prendre en compte le fait que cette libéralisation ne se traduit pas forcément par une baisse de ses interventions, par une plus grande transparence, ni par une concurrence accrue. Il peut également s'agir de glissements de logiques : on passe subrepticement de la stabilité économique à la stabilité politique ou de la viabilité financière à la viabilité économique. Enfin, on assiste à des glissements de critères d'appréciation : la réussite de la privatisation peut être évaluée, au départ, en fonction de critères prenant en compte le nombre d'entreprises et le montant du capital cédés et, à l'arrivée, être appréciée selon le nombre d'opérations engagées ou selon le montant d'une opération¹²⁸. De même, dans la mise en scène du « bon élève », on peut parler de la Tunisie comme d'un pays émergent, sorti du sous-développement grâce à la mise en conformité des politiques économiques aux normes internationales... tout en jugeant le succès tunisien à l'aune du continent africain¹²⁹.

L'analyse confirme également que ces instances internationales sont éminemment politiques, parfois malgré elles, et quel que soit leur statut. La disjonction entre économique et politique ne peut bien évidemment qu'être apparente et le choix de critères purement économiques n'empêche pas la politisation des appréciations : en dehors même du fait que toute mesure économique est l'expression du politique, les indicateurs et les critères d'appréciations introduisent des normes et des choix et, de ce fait, introduisent des biais, des valeurs et des connotations politiques. Les chiffres aussi sont politiques comme le suggèrent les débats sur les données du chômage ou sur les évaluations de la pauvreté, de l'accès à l'eau ou à l'électricité ou sur le déficit budgétaire réel. La position récente des bailleurs de fonds, qui tendent à reconnaître sinon leur politisation, du moins les effets politiques de leurs actions, ne modifie pas fondamentalement leur inconfort à l'égard de cette question. En effet, l'analyse dichotomique reste prédominante, les arguments politiques étant intégrés *ex post*. Et

relations euro-méditerranéennes », 3^{ème} conférence euro-méditerranéenne des droits de l'homme, Stuttgart, 15-16 avril 1999.

¹²⁷ Entretiens avec les bailleurs de fonds et avec des spécialistes par secteur (notamment F. Elloumi, sur l'agriculture).

¹²⁸ Nombreux entretiens avec des bailleurs de fonds qui avaient fait de la privatisation une des conditionnalités : ces bailleurs ont consciemment modifié la teneur exacte de leur conditionnalité (sans bien évidemment le clamer) pour pouvoir décaisser une tranche de leur financement.

¹²⁹ C'est notamment le cas de la CNUCED.

concrètement, l'acceptation sans sanction du non-respect des conditionnalités économiques traduit une appréciation positive et un soutien politique, que les donateurs le veuillent ou non. Il va de soi, dans ces conditions, que l'appréciation peut fluctuer selon les situations politiques et que le relativisme est de rigueur. La Tunisie a largement exploité le registre de la sécurité et de la stabilité dans un environnement régional chaotique et dans un contexte occidental marqué par l'idéologie du « choc des civilisations », du moins dans les milieux politiques et diplomatiques¹³⁰. Mais il n'est pas sûr que l'argument islamiste demeure toujours valide et aussi pertinent ; en revanche, il est probable que d'autres arguments politiques seront mobilisés dans l'avenir.

Enfin, l'analyse d'un « bon élève » révèle aussi l'absence de « pensée unique » internationale, l'absence même d'une économie mondialisée : la communauté internationale n'est ni homogène, ni stable, ni cohérente. Cela n'est pas uniquement dû à la multipolarité et à la concurrence entre différents pôles. Si les partenaires étrangers et internationaux tolèrent toutes les entorses et les bricolages d'un « bon élève » comme la Tunisie, ce n'est pas seulement parce qu'ils sont contraints d'accepter des négociations, des ruses et des faux-semblants ou parce qu'ils ont des intérêts divergents et des objectifs très ciblés. Autrement dit, nous ne sommes pas seulement en présence d'acteurs dominants de la communauté internationale qui accepteraient les tactiques de résistance de petits pays dépendants et leur capacité à contourner et à s'approprier des contraintes extérieures en fonction de leur propre expérience. Il n'y a pas une unicité, mais une multiplicité de normes, il n'y a pas une orthodoxie économique et financière, mais une prééminence du politique et des rapports de force, il n'y a pas d'imposition, mais des négociations et, finalement, une grande latitude, de la part des partenaires étrangers et internationaux, à tenir compte des contraintes internes aux pays aidés. Ce que suggère l'analyse du « bon élève » tunisien, c'est que, contrairement à une idée courante aussi bien chez les libéraux¹³¹ que chez les dépendantistes¹³², les modes d'insertion dans l'économie internationale sont loin d'être normalisés par la domination discursive d'une norme internationale et par l'internationalisation des idées. On peut interpréter ce constat à la fois comme une forte capacité à accepter l'hétérodoxie et le hors norme, et comme une flexibilité, une souplesse, un opportunisme et une politisation de la norme économique internationale.

¹³⁰ Thèse, bien entendu développée par S. Huntington (par exemple dans « The clash of civilization », *Foreign Affairs*, été 1993). Il est intéressant de noter que cet auteur est repris par le discours officiel tunisien. Voir par exemple S. Chaabane, *op. cit.* pp. 9 et suivantes.

¹³¹ Voir les travaux sur l'homogénéisation comme conséquence de la mondialisation ainsi que les recherches qui soulignent le poids de la diffusion internationale des idées (comme P. Halls ed. *The Political Power of Economic Ideas*, Princeton, Princeton University Press, 1989, ou G. Ikenberry, « The international spread of privatization : inducements, learning, and policy bandwagoning », pp. 88-110 in E. Suleiman and J. Waterbury eds, *The Political Economy of Public Sector Reform and Privatization*, Boulder, Westview Press, 1990).

¹³² Voir par exemple P. Baran, *Economie politique de la croissance*, Paris, Maspéro, 1957 ; S. Amin, *La déconnexion, pour sortir du système mondial*, Paris, La Découverte, 1985 ou D. Seers ed., *Dependency. The Reassessment*, London, Frances Pinter Publishers Ltd, 1981.

CONCLUSION

L'analyse détaillée du profil du « bon élève » tunisien ne remet pas forcément en cause les données économiques et sociales mises en avant par le régime et ses thuriféraires, même si elle en atténue la portée et souligne, parallèlement, son art de la mise en valeur, de la dissimulation et de la créativité causale. En revanche, cette analyse critique remet en cause la notion même de « bon élève » (il en aurait été de même pour un « mauvais élève ») et révèle, d'une part, ce que les bailleurs de fonds (ou la communauté internationale) estiment important à un moment donné et, d'autre part, la marge de manœuvre d'un pays récipiendaire. Les démonstrations qui précèdent ont souligné l'impossibilité de définir des critères neutres, techniques, objectifs et stables pour qualifier un « bon élève » ; au contraire, l'exemple concret de la Tunisie a montré que ces critères étaient éminemment politiques et subjectifs, éminemment circonstanciels et fluides. Par ailleurs, l'analyse a mis en évidence le fait que les chiffres n'avaient aucune valeur intrinsèque et qu'il n'existait pas de signification univoque à un taux de croissance ou à un pourcentage. Autrement dit, l'appréciation ne peut se faire qu'en fonction d'un contexte et d'une histoire donnés. La nature autoritaire du régime tunisien, si elle n'enlève rien à la réalité du taux de croissance ou de la politique sociale, n'en influe pas moins sur leur signification socio-politique, et ce d'autant plus que sont intégrées à l'analyse d'autres données économiques, sociales et politiques. C'est pourquoi parler de « bon » ou de « mauvais » élève à partir de données socio-économiques décontextualisées n'a pas de valeur explicative ; raisonner de façon duale et univoque n'en a pas davantage. Contrairement à ce que Philippe Séguin semble penser, la Tunisie de Ben Ali n'est ni un miracle économique allant vers la démocratie, ni un pays sous-développé stagnant dans l'autoritarisme. En revanche, le caractère autoritaire, répressif et paternaliste du régime politique actuel modèle incontestablement ses performances économiques et, plus encore, leur signification : malgré les croyances et les espoirs des bailleurs de fonds, les réformes de libéralisation n'arrivent ni à diminuer les interventions publiques, ni à les dépolitiser ; l'insertion internationale de la Tunisie et son rapprochement – du moins institutionnel – avec l'Europe n'ont pas radicalement modifié la nature du régime■